

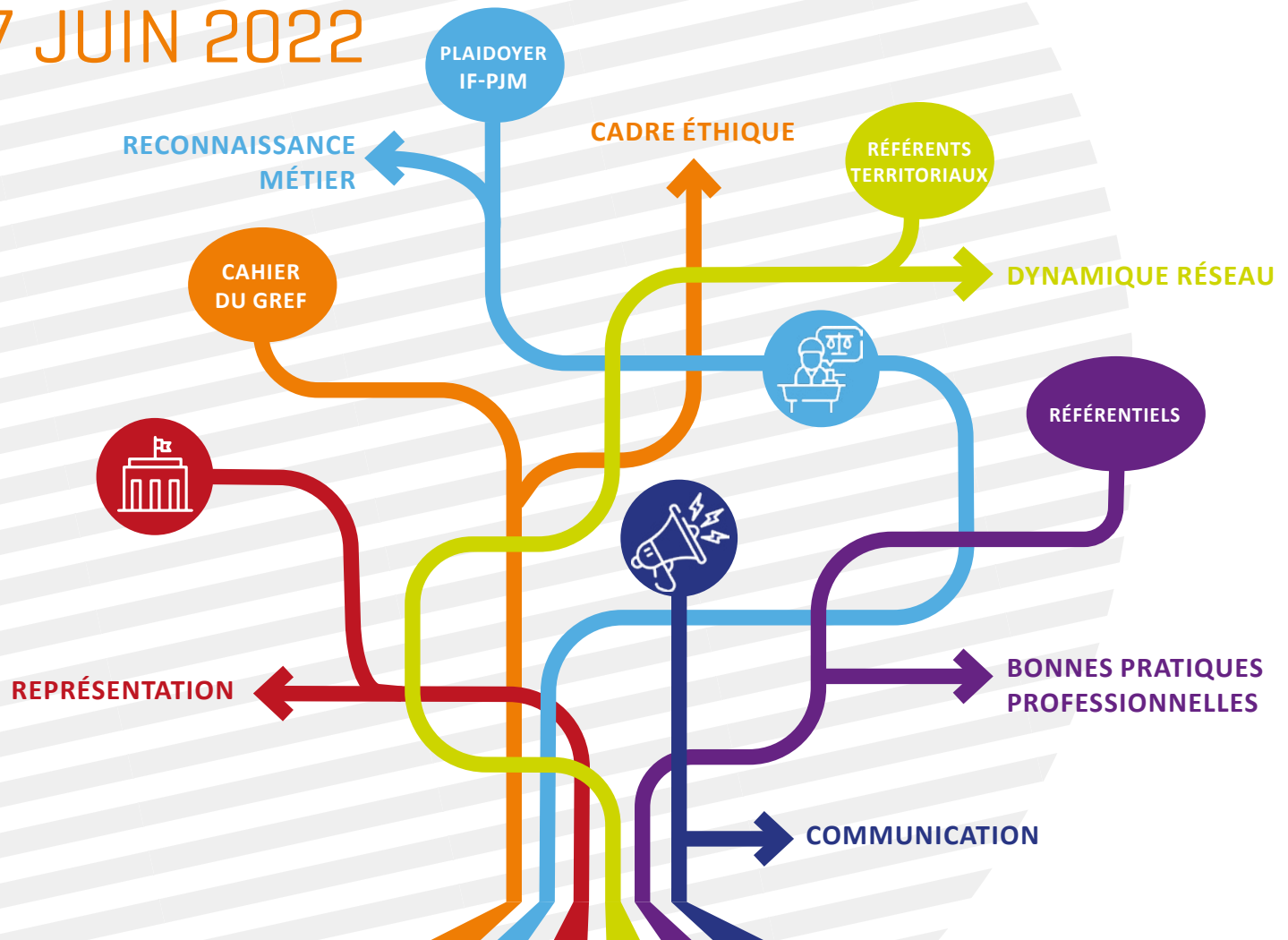


6, rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
01 42 81 46 11
www.fnat.fr

RAPPORT ANNUEL 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 JUIN 2022



PROTÉGER SANS DIMINUER

>>> RAPPORT MORAL _____ 4

Liste des membres du conseil d'administration	5
Organigramme des membres du bureau	6
Le mot du président, Ange Finistrosa	7
Faits marquants	11

>>> RAPPORT D'ACTIVITÉ _____ 15

I Les réunions statutaires	16
II La FNAT en quelques mots	16
III Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé	19
IV La commission communication	23
V Les principales interventions de la FNAT dans les médias	32
VI La commission juridique	36
VII La commission formation et pratiques professionnelles	41
VIII Le groupe de réflexion éthique de la FNAT (GREF)	49
IX Regroupement des associations FNAT de Paris-IDF-Nord	52
X Regroupement des associations FNAT Grand-Est & Bourgogne-Franche-Comté	53
XI Les nouveaux adhérents, le nouvel outil, la nouvelle commission	55
XII La liste des adhérents à la FNAT	59



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANDRE Eric

ALISE – Cahors 46

ARNAUD-CASTIGLIONI René

SHM – Marseille 13

BEGON Joëlle

A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63

BENESVILLE Arnaud

CMBD – Le Havre 76

BENOISTE Jean-François

CONFLUENCE SOCIALE – Nantes 44

BRAUN Anne-Marie

GERANTO SUD – Montpellier 34

BRULLIARD Monique

A.T de la Meuse – Bar le Duc 55

CAILLOL Gérard

ATAHP – Saint Auban 04

CHAPELIER Jean-Christophe

ATNA – Clermont-Ferrand 63

CLERC Christophe

ATMP de l'Ain – Bourg en Bresse 01

DAVID Anne-Marie

APOGE – La Trinité 06

DE CLERVILLE Anne

CRIFO – Nantes 44

DUGAT Sylvie

Croix Marine – Puy de Dôme 63

DUMONT André

A.C.A.P.22 – St Brieuc 22

FINISTROSA Ange

ATG – Nîmes 30

FISCHBACH Olivier

ATIAM – Nice 06

GARDIN Jean-Paul

AVSEA – Epinal 88

GARNIER Pierre

ATP 13 – Marseille 13

HALBOUT Nadège

ADEI-ADPP- Aytre 17

HEGON Bernard

ATH- LE MANS 72

JAKUBIEC Catherine

APASE – Rennes 35

JULLIEN Sophie

CONFLUENCE SOCIALE – Nantes 44

LAHAYE Jean Pierre

APJA – Paris 75

LIMOGES Michèle

Croix Marine – Moulins 03

MANQUANT Sophie

ATI 79 – Niort 79

MORDIN Francine

A.T.15 – Aurillac 15

MOUGIN Danièle

ATP 13 – Marseille

QUEIROZ Frédérique

A.T de la Meuse – Bar le Duc 55

NEY Cédric

AOGPE – Lormont 33

NORGUET Frédéric

Cité, justice, citoyen – Angers 49

PERALDI Antoine

Axe Majeur/ATM – Mantes 78

POEHR Véronique

A.C.A.P.22 – St Brieuc 22

PORTIER Jean-Jacques

SHM – Marseille 13

PREVOT Didier

ATFPO – Paris 75

RASCOUSSIER Hélène

A.T.15 – Aurillac15

REMY Frantz

OVE – Caraïbes – Fort de France

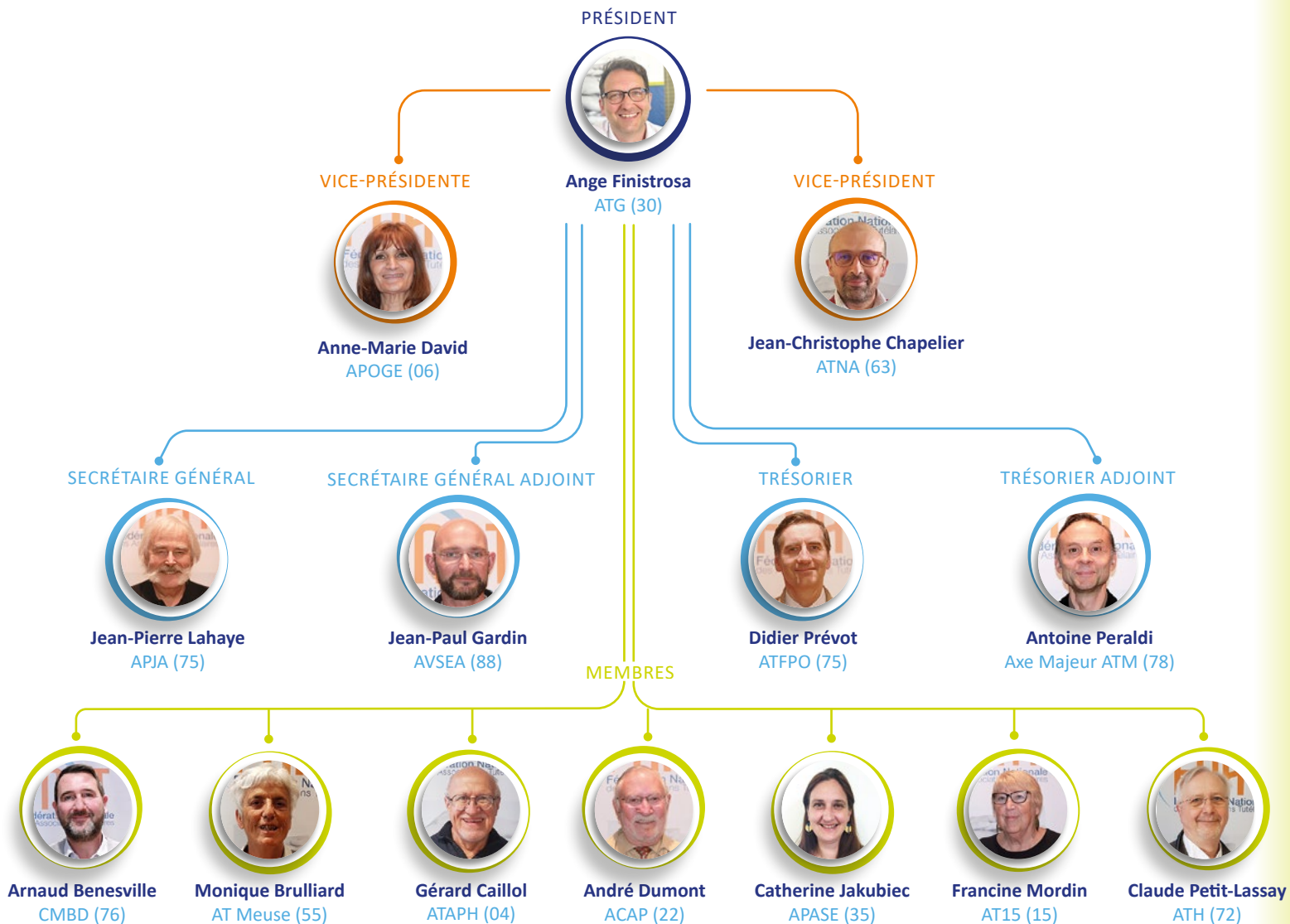
ROLLAND Valérie

APAM - Limoux 11

SWIERGIEL Claudie

S.T.P – ASRL – Annezin 62

LES MEMBRES DU BUREAU DE LA FNAT





Ange Finistrosa
Président de la FNAT

Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale relative à l'année 2021.

Une année 2021 encore marquée par les vagues du COVID, et qui laisse une étrange sensation de ne pas savoir si nous en sommes sortis ou si nous allons y revenir.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui, que cela soit en présentiel ou en distanciel, en relevant d'ailleurs la représentativité quasiment de tous les territoires, de métropole et des outre mers.

Par celle-ci, vous témoignez de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de la FNAT. Vous savez que c'est notre maison commune qui n'a de sens qu'avec l'implication de chacun.

Il paraît que ce rituel annuel est à la fois celui des bilans mais aussi celui des confidences.

Je commence donc par les confidences et souhaite d'entrée vous en faire deux...

La première c'est qu'aujourd'hui c'est ma sixième Assemblée Générale en qualité de Président, et à chaque fois j'éprouve le même plaisir de nous retrouver, de vous retrouver : comme si c'était la première fois !

Et la deuxième, c'est de ne pas avoir vu passer ces 6 dernières années.

En pareille occasion, il est d'usage de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler.

Je vous rassure sur le fait que je ne vais pas faire celui des 6 dernières années.

Pour autant vous n'échapperez pas au bilan de l'année 2021, même si je procéderai par petites touches et à des arrêts plus ou moins appuyés sur les moments les plus forts de 2021.

Il y a un fait incontestable, notre maison commune qu'est la FNAT a fait du chemin et s'est inscrite dans une dynamique durable de croissance et de développement de ses activités.

Aujourd'hui, **la FNAT fédère 136 services MJPM** qui totalisent plus de **152 000 mesures de protection** et représente près de **5 000 professionnels**.

C'est une grande responsabilité pour nous tous de savoir que la FNAT est devenue la première Fédération métier choisie de la protection juridique des majeurs.

Cela est la traduction de quelques marqueurs forts :

Un dynamisme durable et renouvelé qui est le fruit d'un travail collectif et d'un engagement sans faille de toutes les forces vives de la Fédération. Les sollicitations multiples et diverses ont été honorées grâce à la mobilisation des Administrateurs bénévoles que je tiens à remercier à cette occasion mais également la forte implication de l'équipe du siège qui a relevé les nombreux défis qui se sont présentés à elle.

Sans trop m'attarder sur ce marqueur, l'arrivée de nouveaux adhérents est une preuve tangible de cette belle dynamique.

Une FNAT présente et plus visible sur les territoires. Cet objectif issu du projet stratégique fédéral a été réalisé au cours de l'exercice dont nous réalisons aujourd'hui le bilan. Notre Fédération a aujourd'hui une réalité et une consistance incarnée par le référent territorial FNAT sur les différents territoires. Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont accepté d'assumer cette mission. La FNAT c'est aussi cette capacité des uns et des autres à se mettre au service du collectif.

La capacité d'influence de la FNAT s'est renforcée. Cette possibilité d'influer dans la décision publique a été mise en œuvre dans les travaux pilotés par la DGCS. Par ses contributions et son expertise, notre Fédération a su emporter l'adhésion sur des sujets importants comme la formation ou la définition métier.

Ce fut le cas également lors de la saisine de la HAS par la FNAT. En effet, nous avons réussi à inscrire dans les chantiers à venir de la HAS des recommandations de bonnes pratiques consacrées à la Protection Juridique des Majeurs (secret professionnel, participation des personnes protégées...)

Le plaidoyer pour la reconnaissance des métiers de la PJM a commencé à produire les premiers résultats. Des outils ont été mis à disposition des 3 réseaux de

l'IF-PJM pour défendre en régions le plaidoyer de sauvegarde de la PJM.

Les premiers bénéficiaires de ces actions ont été fléchés dans le PLF 2022 par l'obtention d'une enveloppe supplémentaire de 8,1 millions d'euros.

Dans la même logique de cette communication d'influence auprès de tous les cabinets ministériels, des résultats ont été obtenus dans le cadre du Ségur 3 par la revalorisation de 183 euros pour certains métiers de la PJM.

La FNAT a élargi son activité en s'érigeant en organisme de formation. C'était un aboutissement naturel dans la mesure où notre fédération a une activité de formation réservée aux adhérents. Elle s'est ainsi lancée dans une démarche pour l'obtention de la certification Qualiopi et ce, après avoir obtenu un numéro de déclaration d'activité (NDA).

Je vous invite à parcourir le rapport d'activité qui vous a été remis, pour constater par vous-même les réalisations conduites durant l'année 2021.

Attachons maintenant à nous projeter à l'année qui vient.

Tout d'abord il va s'agir de finaliser les projets qui ont été suspendus et reportés en raison de la crise sanitaire. Ce sera essentiellement du déploiement numérique de nos outils OLIVE, OSCAR et le Registre RGPD. Vous le verrez à

travers la présentation de nos comptes financiers, nous avons dédié les fonds pour ces réalisations.

Ce déploiement d'outils va devoir aussi s'accompagner par l'étoffement de notre offre de services. En effet, nous devons en permanence accompagner les besoins des adhérents et développer des services nouveaux. On touche au cœur de notre objet social. Nous y avons déjà réfléchi et communiquerons prochainement sur ces avancées.

Ensuite, il s'agit de transformer nos actions autour de la notion d'accompagnement dans la protection juridique des majeurs.

Oui, l'accompagnement dans la Protection Juridique des Majeurs : c'est reconnaître un Droit à la personne protégée de bénéficier d'une prise en charge individualisée et effective.

Oui, nous allons maintenant rédiger un ouvrage sur cette thématique en partant de nos pratiques professionnelles, car notre ADN c'est toujours de rester en lien avec le terrain. Ce livre viendra compléter notre bibliothèque en se rangeant aux côtés de celui sur l'Éthique du MJPM ainsi que les cahiers du GREF.

Cette notion d'accompagnement est restée dans le débat, à travers le SÉGUR 3 et la revalorisation des métiers dit de l'accompagnement annoncée en février dernier par les décideurs publics.

Si bien évidemment nous saluons la revalorisation salariale des MJPM et leurs encadrants, nous ne pouvons toutefois accepter que ne soient pas revalorisés l'ensemble des métiers qui composent nos services.

Nous ne pouvons accepter que les plus bas salaires de nos structures soient écartés de la revalorisation salariale.

Nous ne pouvons accepter que s'installe dans nos services : des travailleurs pauvres et non reconnus.

C'est autant injuste qu'inéquitable.

C'est autant absurde que contreproductif.

Alors que les services MJPM sont reconnus comme étant porteurs d'une prise en charge pluridisciplinaire et collective, pour les cas les plus complexes, l'Etat exclue les personnels administratifs et services supports.

A cette occasion, nous serons probablement amenés à mobiliser les commissions thématiques de la FNAT (formation, juridique, financement, CCUE et Attractivités des métiers, communication, etc.) pour faire porter nos combats sur ce point et nos propositions.

Nous serons aux côtés de nos adhérents mais aussi des réseaux et organisations qui défendent la juste reconnaissance financière de nos professionnels.

Je ne peux terminer mon intervention sans vous remercier vous tous ici présents, que vous soyez adhérents, administrateurs, membres du bureau, technique, politique ou autre.

Un grand merci pour votre militantisme et engagement associatif.

Enfin, et souhaite particulièrement remercier notre belle équipe de salariés Marie, Nathalie et Hadeel. Vous effectuez un travail remarquable et remarqué. Vous êtes indispensables à la Maison FNAT.

FAITS MARQUANTS



PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL EN FAVEUR DE LA PJM

La FNAT participe au groupe de travail interministériel et pluridisciplinaire mis en place depuis le 19 octobre 2020 pour une évolution de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, dont les 4 grands axes de réflexion portent sur : le statut des MJPM : déontologie / éthique et missions, la réforme de la formation initiale et continue du MJPM, le statut du MJPM, le pilotage de la politique nationale de la PJM via la création d'une commission nationale de la PJM. Les réunions du GTI ont démarré le 19 octobre 2020 sur un rythme soutenu jusqu'à la fin de l'année 2021. Ces travaux se sont clôturés par une restitution en présence des principaux acteurs et une présentation des 7 grandes orientations.

PLAIDOYER IF-PJM POUR LA SAUVEGARDE DE LA PJM : GUIDE D'ANIMATION TERRITORIALE & WEBINAIRE

Dans la perspective du PLF 2022, l'IF-PJM (FNAT, UNAF, UNAPEI) a continué de se mobiliser pour obtenir 130 millions supplémentaires pour la PJM dans le budget de l'Etat sur la base d'un plaidoyer chiffré. Un guide d'animation territoriale a également été élaboré pour aider les services MJPM dans leur action d'influence au niveau local. En appui à la transmission de ces outils, l'IF-PJM a organisé un webinaire le 15/06/2021, qui a réuni plus de 70 participants. Les rencontres auprès de grands décideurs se sont également poursuivies (Députés, cabinet du ministre de la Justice [Conseillère affaires civiles et prospective], Cabinet du Premier Ministre, Comptes publics etc.).



CONTRIBUTION FNAT AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

Les Etats Généraux de la Justice lancés le 18 octobre 2021 par le Président de la République avaient pour objectif de faire un état des lieux de la Justice. La FNAT a apporté sa contribution à la fiche thématique N°2 : « Comment améliorer la protection des personnes vulnérables » et invité ses services adhérents à formuler des observations sur cette base afin de peser dans la concertation, notamment face au mouvement de déjudiciarisation.



MOBILISATION POUR L'APPLICATION DU SÉGUR DE LA SANTÉ AUX SERVICES MJPM

Dans le prolongement de l'action menée par l'IF-PJM dans le cadre de la mission LAFORCADE (attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge), les professionnels et Administrateurs de services MJPM de plusieurs territoires (Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, etc.) inscrits dans le cadre de collectifs interfédéraux, dont la FNAT, se sont rassemblés en 2021 pour demander l'application du Ségur de la santé pour tous les professionnels (parmi lesquels les Services MJPM) œuvrant auprès des populations fragiles. Face à la nécessité de revaloriser les statuts et l'attractivité du secteur, la FNAT en parallèle mené un sondage via sa commission communication et mis en place une commission ad hoc « Statut collectif et Attractivités ».

DIFFUSION DU CATALOGUE DES FORMATIONS FNAT POUR 2022 ET DÉMARCHE DE CERTIFICATION QUALIOPi

Dans le cadre de sa mission d'appui et de soutien aux services MJPM adhérents, la FNAT a organisé des journées techniques et ateliers sur 13 thématiques, avec une reprise progressive du format présentiel. La FNAT s'est en parallèle lancée dans une démarche qualité pour l'obtention de la Certification Qualiopi après avoir obtenu en février 2022 son Numéro Déclaration d'Activité formateur.





RÉUNIONS PLÉNIÈRES DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX FNAT

Le 19 novembre 2021, les référents territoriaux de la FNAT se sont réunis pour la 1^{ère} fois afin de faire le bilan des tournées en région organisées par la FNAT depuis ces dernières années.

Cette réunion plénière a été l'occasion de poser une lettre de mission du référent territorial FNAT, de bénéficier de retours d'expériences et programmer des pistes d'action pour appuyer la présence de la FNAT sur l'ensemble du territoire. Deux autres réunions ont été programmées les 10/03/2022 et 16/06/2022. Ces temps d'échanges et de concertation avec des points d'actualités nationales et régionales seront désormais régulièrement organisés 3 fois par an et autant que de besoin.



NOUVEAUX REGROUPEMENTS EN RÉGION

De nouveaux référents territoriaux ont été désignés et la 1^{ère} réunion plénière des référents territoriaux de la FNAT a impulsé le lancement de nouveaux RDV au sein de deux regroupements : en région Sud-PACA le 01/02/2022 et région Centre Val de Loire le 25/03/2022. Ces nouveaux RDV s'inscrivent dans la continuité de ceux organisés de longue date en IDF et Grand-Est. Ils sont l'occasion de points d'actualités nationales et régionales, de mutualisation d'actions et d'outils... Les adhérents de ces territoires se réuniront désormais à un rythme régulier au gré des spécificités locales.

AUDITIONS FNAT

La FNAT a été auditionnée à de multiples occasions :

- > Au sein de l'IF-PJM dans le cadre de la mission LAFORCADE le 22/02/2022 ;
- > Au Sénat le 02/11/2021 dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF2022) par le rapporteur de la mission «Solidarité, insertion et égalité des chances» à l'occasion d'une table ronde réunissant l'Unapei, l'UNAF, la FNATH et APF France Handicap ;
- > Le 05/01/2022 par l'Inspection générale de la Justice concernant le cadre communautaire envisagé pour garantir l'effectivité des droits des adultes vulnérables en France ou français dans d'autres pays en Europe ;
- > Mais aussi en mars 2022 pour la DGCS dans le cadre du « Ségur numérique » avec l'objectif de formaliser un dossier de spécification de référencement à destination des éditeurs du secteur notamment secteur PJM.



LA POURSUITE DE LA PARTICIPATION DE LA FNAT AUX TRAVAUX DE LA HAS

La FNAT est partie prenante au comité de concertation de la HAS rassemblant les acteurs du champ social et médico-social depuis 2018. A ce titre, elle a proposé en août 2021 un thème de travail à inscrire au programme des RBPP 2022 de la HAS relatif au partage d'informations et au secret professionnel en PJM. Cette proposition a reçu un accueil favorable et sera intégrée à une RBPP « personnes protégées : les mesures d'accompagnement et modes d'intervention des MJPM ».



LA FNAT DANS DES COLLOQUES

La FNAT est souvent sollicitée pour intervenir à des colloques afin d'évoquer les enjeux et les défis à relever pour le secteur de la PJM. Ce fut le cas l'année dernière à l'occasion du 13^{ème} colloque de l'AFFECT « Les facettes de l'éthique du MJPM - Questionnement ou évolution entre présent et avenir » le 02/10/2021 (Arcachon) avec la participation du Président Ange Finistrosa, mais aussi lors d'un évènement organisé par Abripargne le 14/10/2021 sur la thématique « Vulnérabilité & patrimoine, un enjeu sociétal majeur » avec la participation du Vice-Président Jean-Christophe Chapelier ; enfin au colloque organisé par l'Espace de Réflexion Ethique du GCSMS01 (regroupant l'ATMP01, l'Udaf01 et l'ATPA) le 19 mai 2022 avec une intervention de Hadeel Chamson, délégué général de la FNAT.



I - LES RÉUNIONS STATUTAIRES

Loin des turbulences induites par la pandémie liée au Covid-19, nous avons pu honorer toutes les réunions statutaires annoncées dans le planning prévisionnel des réunions de la FNAT. Néanmoins, il a fallu intégrer des évolutions dans l'art et la manière d'organiser ces moments d'échange.

L'évolution la plus notable est la persistance pour certains à privilégier leur participation aux réunions via la visio-conférence. Nous espérons un retour à la normal dans les mois à venir sauf rebondissement de dernière minute.

Animé par une forte volonté de retour à la normalité, nous prévoyons de reprogrammer le fameux Conseil d'Administration décentralisé dans le courant du dernier trimestre 2022. Nos Administrateurs du département de Loire Atlantique nous ont manifesté avec beaucoup d'enthousiasme leur souhait d'accueillir cette rencontre dans la belle ville de Nantes.

>>> Calendrier prévisionnel des réunions du conseil d'administration

- > Vendredi 17 septembre 2021 de 10h à 16h30 à Paris
- > Vendredi 19 novembre 2021 de 10h à 16h30 à Paris

- > Vendredi 14 janvier 2022 de 9h30 à 12h30 en visio-conférence
- > Vendredi 11 mars 2022 de 10h à 16h30 à Paris
- > Vendredi 20 mai 2022 de 10h à 16h30 à Paris

>>> Calendrier prévisionnel des réunions du bureau

- > Jeudi 1^{er} juillet 2021 de 10h à 16h30 à Paris
- > Vendredi 15 octobre 2021 de 10h à 16h30 à Paris
- > Lundi 13 décembre 2021 de 09h30 à 13h à Paris en visio-conférence
- > Vendredi 4 février 2022 de 10h à 16h à Paris
- > Jeudi 14 avril 2022 de 10h à 16h à Paris

II – LA FNAT EN QUELQUES MOTS

Fondée en 1982, la FNAT est la Fédération Nationale des Associations Tutélaires – Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. Elle intervient exclusivement sur la protection juridique des personnes vulnérables. Elle fédère 136 associations et services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM), sur l'ensemble du territoire national, qui totalisent plus de 152 000 mesures de protection (sauvegarde de justice, tutelle et curatelle, etc.). Force de proposition et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les ques-

tions de la Protection Juridique, la FNAT représente et défend les intérêts des services MJPM et des personnes protégées auprès des Ministères compétents (Justice et Affaires Sociales) et des autres acteurs du secteur. La FNAT est pour une protection et un accompagnement respectueux de la personne vulnérable, de sa volonté et de ses intérêts. Elle œuvre également auprès de ses adhérents pour promouvoir et renforcer les bonnes pratiques dans le métier ainsi que l'éthique en tant que compétence professionnelle pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM).

>>> Les adhérents de la FNAT

> Typologie des personnes prises en charge

Les associations et services affiliés à la FNAT prennent en charge différentes catégories de population sans aucune forme de spécialisation ou d'exclusive (personnes souffrant d'handicaps psychiques, personnes âgées dépendantes, population en situation de souffrance sociale nécessitant une protection judiciaire, etc.).

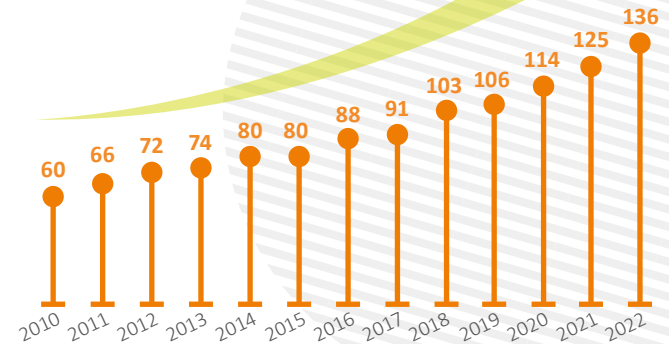
> Régimes de protection juridique mis en œuvre

Les services MJPM adhérents à la FNAT prennent en charge tous les régimes de protection judiciaire concernant les adultes : tutelles et curatelles, sauvegardes de justice, etc.

> Dimension des Associations

Les associations et services MJPM membres de la FNAT peuvent gérer de quelques centaines à plus de 5 000 mesures de protection.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉSIONS À LA FNAT



> Statut des professionnels intervenant sur le terrain

Les professionnels intervenant auprès des personnes protégées sont dans leur très grande majorité des travailleurs sociaux et des juristes. Ils sont tous titulaires du certificat national de compétence (CNC) aux fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La professionnalisation des MJPM est une démarche en perpétuel mouvement. Au-delà de cette étape essentielle, les professionnels s'inscrivent dans une perspective dynamique d'acquisition de nouvelles compétences (démarche éthique) et de nouveaux outils (contrôle interne) pour remplir au mieux leur mission auprès des personnes vulnérables.

Respectueuse des particularités et de l'histoire de chaque adhérent, la FNAT admet la possibilité des doubles appartenances et compte ainsi parmi ses

>>> Carte de la répartition du nombre d'adhérents FNAT par région

**La FNAT : PREMIÈRE FÉDÉRATION
CHOISIE DES SERVICES MJPM !**

136

Services MJPM adhérents

151 185

Personnes protégées
par les Services adhérents

4 895

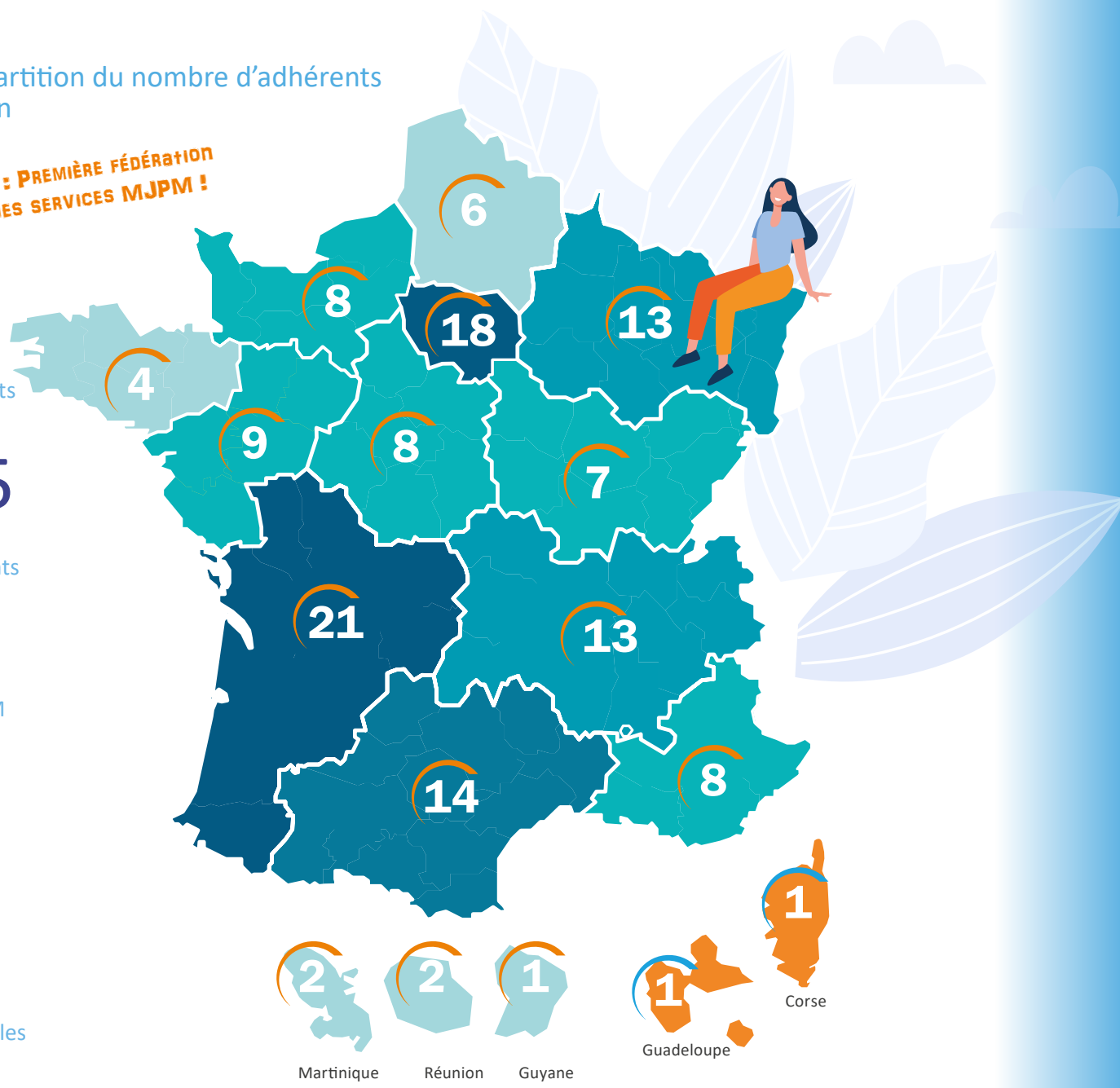
Salariés (délégués MJPM
compris) en ETP

2 411

Délégués MJPM

1 106

Administrateurs bénévoles



membres des adhérents issus du monde mutualiste et d'autres fédérations telles que l'UNAPEI, la Croix Marine, la MSA ou l'APAJH, avec lesquelles, elle entretient de cordiales relations de travail et d'échanges.

Le périmètre de l'activité des associations membres offre un double avantage :

- > D'un point de vue interne, elle permet d'appréhender le phénomène de la protection juridique dans toute sa diversité et sa complexité ;
- > D'un point de vue externe, elle permet à la FNAT de se prévaloir d'une certaine représentativité dans le secteur de la protection juridique des majeurs.

>>> Les organes de la FNAT

Comme toute association relevant de la loi de 1901, la FNAT est administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau, issu de ce dernier. Mais elle tire une richesse particulière du profil mixte de ses administrateurs qui sont indifféremment Administrateurs bénévoles ou salariés de leurs associations et dont les candidatures sont présentées par les Présidents.

En outre, un travail d'étude, de réflexion et de proposition en continu est réalisé au sein de plusieurs commissions (juridique, formation et pratique professionnelle, communication, éthique, etc.).

Cette année est venue se rajouter une nouvelle commission ad'hoc intitulée « CCUE & Attractivités des métiers ». Elle a vocation à durer le temps de la mise en place de la convention collective unique étendue.

III - LES ACTIONS ET LES CHANTIERS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dans la continuité des quatre dernières années, nous constatons avec satisfaction la poursuite de la dynamique fédérale. En effet, les demandes d'adhésions arrivent régulièrement au siège de la Fédération. Ainsi, la FNAT a eu le plaisir d'accueillir 11 nouveaux services depuis la dernière AGO (juin 2021). Elle compte à ce jour 136 services MJPM adhérents fin mai 2022, ce qui fait de la FNAT le premier réseau national de services MJPM. En somme, la FNAT récolte aujourd'hui ce qu'elle a semé ces dernières années. C'est une belle reconnaissance du travail accompli.

Le maintien de cette dynamique n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'un travail constant guidé par ce que la FNAT a su cultiver et développer auprès de ses adhérents et auprès de la communauté de professionnels de la protection juridique des majeurs (MJPM). Il s'agit de cette capacité à :

- > Accompagner les professionnels pour s'acquitter au mieux de leur mission auprès des personnes vulnérables,
- > Créer et à développer de nouveaux outils professionnels,

- > Développer de nouveaux services,
- > Mettre en œuvre de nouveaux projets Fédérateurs,
- > Développer la connaissance et la reconnaissance du métier,
- > Contribuer à former un cadre Juridique et Ethique

L'actualité interne et externe a été riche et dense. Cela a nécessité de mettre à contribution toutes les forces vives notamment les Administrateurs pour assurer les missions de représentation ainsi que les nombreuses sollicitations (colloques, groupes de travail, animation de commissions techniques, etc.).

Dans cette rubrique, nous évoquerons quelques faits majeurs qui ont émaillé l'exercice écoulé. Les autres travaux et événements seront traités au fil de l'eau dans les différentes parties de ce rapport d'activité et notamment dans le cadre des restitutions des différentes commissions thématiques.

>>> Le groupe de travail interministériel (GTI)

Nous évoquerons ce groupe de travail piloté conjointement par la DGCS et la DACS car il a mobilisé intensément et sur la durée les ressources de la FNAT (12 réunions pour le GTI et 8 réunions avec les Fédérations). Le GTI a été installé en octobre 2020 et a clôturé ses travaux en décembre 2021. Les travaux se sont clôturés avec un certain nombre de notions clés n'ayant pas forcément recueillies le consensus entre les représentants des différentes fédérations.



20 RÉUNIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU GTI EN FAVEUR DE LA PJM

En dépit de contexte, la FNAT reste optimiste sur l'issue des pistes retenues par le GTI. En effet, la loi génération solidaire n'ayant pas abouti, certains dispositifs pourraient être portés par voie réglementaire : la formation et la mise en place de la commission nationale.

En lieu et place d'un rapport qui devait être remis à la clôture de ce groupe de travail, la DGCS a consolidé cette séquence par la rédaction de fiches techniques. Il en ressort concrètement les éléments suivants :

Les fiches avec possibilité de mise en œuvre par décret

- > La commission nationale de la protection juridique des majeurs à défaut du délégué interministériel
- > La réforme de la formation de la profession de MJPM vers une L3 Pro et une formation continue obligatoire.

Les fiches en attente d'un véhicule législatif

- > La définition du métier de MJPM (la notion d'accompagnement)
- > Le contrôle des MJPM
- > L'obligation de signalement des situations de maltraitance par les MJPM individuels
- > L'évolution et le financement des préposés
- > Le financement de la protection juridique

loi de finance 2023 pour renforcer le recrutement de professionnels et améliorer véritablement l'attractivité des métiers. L'impact positif de la PJM a été objectivé grâce à l'étude socio-économique qui a apporté la « preuve par l'Euro » qu'il y a un milliard d'euros de coûts évités pour la collectivité. Aussi, la politique publique de la PJM doit être perçue comme un investissement à long terme pour la dignité de nos concitoyens les plus vulnérables.

>>> Auditions et rencontres avec les décideurs politiques

Dans le cadre de cette communication d'influence, les équipes ministériels (Bercy, Justice, Matignon, Solidarités), les membres de la représentation nationale (Députés et Sénateurs) ainsi que des conseillers de l'Elysée ont été rencontrés pour expliquer ce qu'est la protection juridique, pour donner plus de visibilité à ce secteur et faire émerger une véritable politique publique de la PJM. Dans ce cadre, une dizaine de rencontres et auditions ont mobilisé les représentants de la FNAT.



**6 RENCONTRES ORGANISÉES
AVEC LES GRANDS DÉCIDEURS
EN FAVEUR DE LA PJM**

>>> Auditions :

- > En janvier 2022, la FNAT a été auditionnée par Marie Derain de Vaucresson de l'Inspection générale de la Justice au sujet du cadre communautaire envisagé pour garantir la sécurité juridique et l'exercice effectif des droits des adultes vulnérables : identifier les sujets du périmètre de la mission des MJPM, les difficultés rencontrées et les réponses à apporter.
- > En décembre 2021, la FNAT a été auditionnée dans le cadre des Etats Généraux de la Justice. La FNAT avec l'ensemble des adhérents ont apporté une contribution écrite sur la plateforme web dédiée.

>>> Une visibilité renforcée et une capacité d'influence accrue

Conformément au projet stratégique, la FNAT poursuit son ouverture sur l'extérieur et se donne les moyens d'une visibilité renforcée.

>>> Présence dans la presse

Il en résulte de nombreuses sollicitations prenant la forme d'auditions, de participations à des colloques et d'articles dans la presse nationale et spécialisée (Emission à France Culture, article dans Hospimédia, le Média-Social, Directions, Pleine Vie, etc.). Ces éléments feront l'objet d'un développement dans la partie V « La FNAT dans la presse » page 32.

>>> Participation à des colloques

La FNAT a été sollicitée pour participer à de nombreux colloques, notamment :

- › « Vulnérabilité et Patrimoine » en octobre 2021. Intervention de Jean-Christophe Chapelier (membre du Bureau à Abripargne)
- › Colloque de l’Affect en octobre 2021 sur les facettes de l’Ethique. Intervention d’Ange Finistrosa, Président de la FNAT
- › Colloque du GCSMS 01 sur les travaux Ethiques de l’IF-PJM en mai 2022. Intervention d’Hadeel Chamson, délégué général de la FNAT.

IV-LA COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission participe à la stratégie de communication interne et externe de la FNAT. Elle réfléchit et travaille sur les outils et supports de communication utilisés (plaquette de présentation, livret de l’adhérent, site Internet, etc.). Elle intervient également dans des projets en lien avec l’animation du réseau d’adhérents et peut intervenir sur des aspects communicationnels en support des autres commissions.

>>> Ses membres

Animée par Gérard Caillol et Olivier Fischbach, Administrateurs de la FNAT et respectivement Président de l’ATAHP04 et Directeur de l’ATIAM (06), la commission communication compte actuellement 7 membres :

Virginie Albouy (SHM 13), Murielle Andres (ADA-PEI-A.R.I.A.85), Gérard Caillol (ATAHP 04), Jean-Christophe Chapelier (ATNA63), Olivier Fischbach (ATIAM 06), Pierre Garnier (ATP13), et Jean-Pierre Lahaye (APJA75), avec la participation de la Chargée de mission, Nathalie Sliskovic parmi les permanents du siège de la FNAT.

La commission s’est réunie les 3 fois en visio-conférence sur une demi-journée, depuis la dernière AG :

- › 10/11/2021 (en visio-conférence)
- › 09/03/2022 (en visio-conférence)
- › Avant l’été courant Juin (en visio-conférence)

>>> Les actions réalisées 2021/2022

>>> Lancement d’un sondage flash sur les difficultés de recrutement dans les services MJPM

Dans le prolongement du groupe de travail interministériel et pluridisciplinaire pour une évolution de la profession de MJPM auquel la FNAT a participé, et dans la perspective de la poursuite de la démarche de mobilisation et d’influence auprès des décideurs publics, la FNAT, par le biais de sa commission communication, a souhaité mettre à jour certaines informations chiffrées sur le réseau des Associations et Services MJPM adhérents et mieux appréhender la situation des services MJPM en matière de recrutement.

Ce recueil avait pour objectif de :

- › Mesurer le plus fidèlement possible la représentativité de la FNAT,

- > Avoir une vue d'ensemble plus précise des difficultés rencontrées en matière de recrutement, fidélisation et turn-over dans les services MJPM du réseau et constituer une base de données qualitatives étayée par des retours d'expériences et de terrain.

101 services ont répondu au sondage sur 131 adhérents recensés au jour de son lancement, soit 77% des adhérents répondants !

Fort des résultats de ce sondage, qui seront prochainement communiqués au réseau, la commission communication a permis d'alimenter les réflexions fédérales de la nouvelle commission ad hoc de la FNAT « Statut collectif et Attractivités » qui s'est donné pour objectif d'apporter sa contribution au nouveau cadre à venir de Convention Collective Unique Etendue, tout en apportant à ses adhérents des solutions alternatives de revalorisation.

>>> L'animation des référents territoriaux et le lancement de nouvelles journées en région

Lancement de réunions plénières des référents territoriaux Fnatt

Le 19 novembre 2021, les référents territoriaux de la FNAT se sont réunis tous ensemble pour la 1^{ère} fois (en présentiel et visio-conférence pour les DOM TOM) afin de faire le bilan des tournées en région organisées par la FNAT depuis ces dernières années.

En effet, la FNAT coorganise et participe régulièrement des journées en région et s'appuie sur un réseau de référents territoriaux pour contribuer à favoriser les échanges, la mutualisation et impulser une dynamique de coopération.

Ils sont disponibles pour les adhérents qui les sollicitent en région et ont un rôle à la fois de :

- > Promotion des valeurs, positions et principes portés par la Fédération

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE (disponibles sur le site de la FNAT)

PARTICIPATIONS

Difficulté de recrutement → Délégués Mijpm



DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- Animation des rencontres des adhérents du territoire
- Relais auprès de la Fédération des problématiques locales
- Représentation de la FNAT auprès des institutions/organismes locaux
- Actions de soutien et d'accompagnement auprès des adhérents
- Actions de communication auprès des associations du territoire
- Relais des actions portées par l'IF-PJM

1^{ère} réunion générale de lancement des RDV des référents territoriaux FNAT, le 19/11/2021 à Paris



2^{ème} rencontre entre référents territoriaux FNAT le 10/03/2022 à Paris



Cette réunion a été l'occasion de poser une lettre de mission du référent territorial FNAT, de retours d'expériences et de pistes d'action pour appuyer la présence de la FNAT sur l'ensemble du territoire.

Deux autres réunions ont été programmées en présentiel sur deux après-midis les 10/03/2022 et 16/06/2022. Ces temps d'échanges et de concertation entre référents territoriaux seront régulièrement programmées 3 fois par an et autant que de besoin au gré de l'actualité : ils seront l'occasion de points d'actualités nationales et régionales.

Nouveaux référents territoriaux Fnat

Compte tenu du nombre croissant d'adhérents sur l'ensemble du territoire, de nouveaux référents territoriaux ont pu être positionnés par la commission communication pour un meilleur redécoupage sur les régions administratives.

La FNAT compte désormais 16 référents territoriaux sur l'ensemble du territoire. (Voir liste page 26)

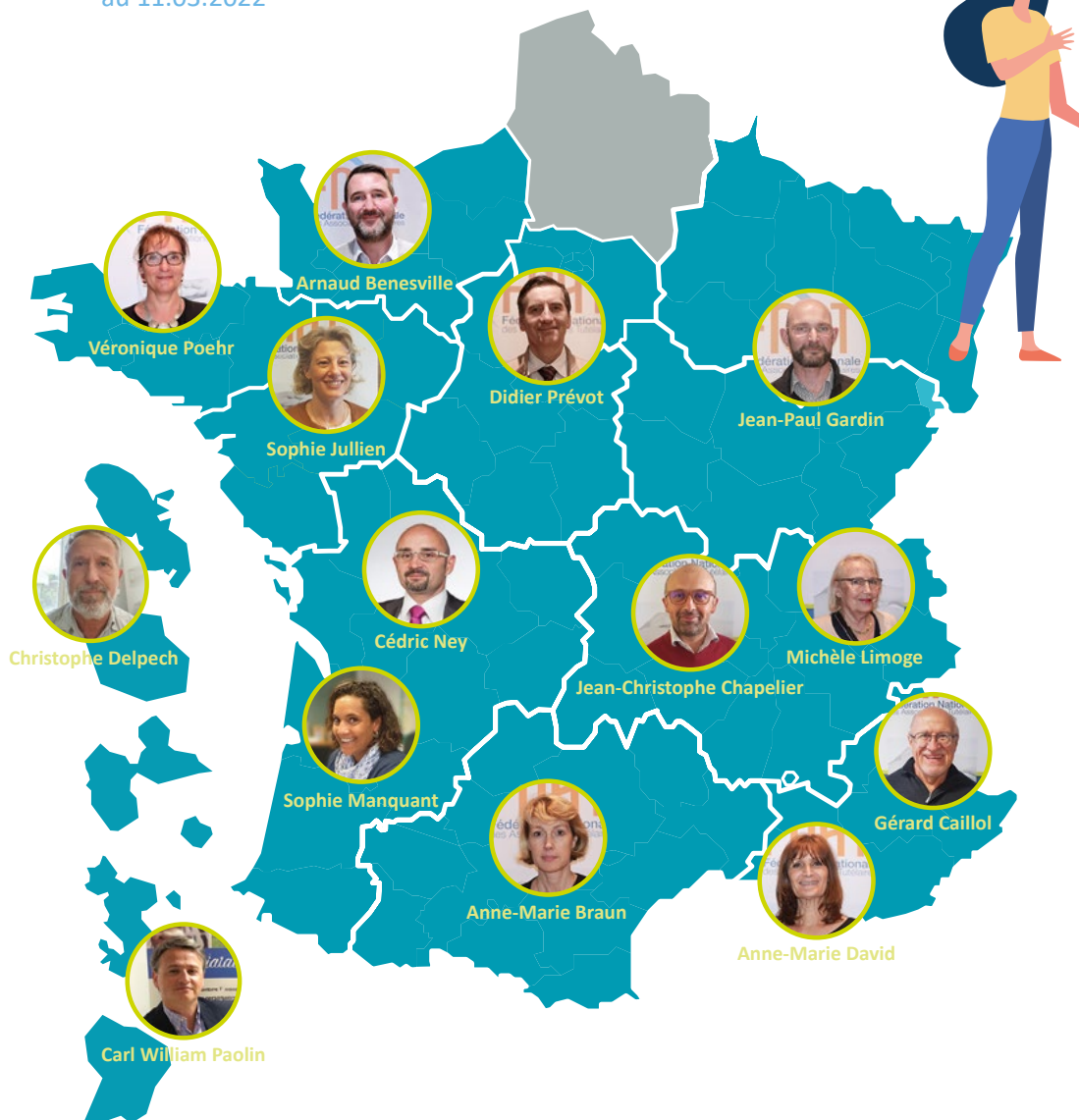
« Boîte à outils » des référents territoriaux FNAT

En appui aux référents territoriaux dans l'animation des régions et leur mission de représentation sur les territoires, ils ont été destinataires :

- D'un pavé de signature à l'effigie de la FNAT
- De Clés USB contenant des outils phares de la FNAT et l'IF-PJM
- D'un Kakémono à l'effigie de la FNAT

RÉPARTITION DES RÉFÉRENTS FNAT EN RÉGION

au 11.03.2022



NOUVEAUX RÉFÉRENTS TERRITORIAUX FNAT

- › En région Centre Val de Loire : Didier Prévot, Directeur de l'ATFPO et Trésorier de la FNAT, par ailleurs Référent territorial IDF et membre de la commission formation FNAT
- › En région Outre-mer (Ile de la réunion) : Christophe Delpéch, Directeur de Croix Marine de la Réunion
- › En Bourgogne-Franche-Comté : Jean-Paul Gardin, Directeur de l'AVSEA, Secrétaire général adjoint du bureau de la FNAT, Responsable de la commission juridique et référent territorial FNAT en région Grand-Est
- › En Occitanie : Anne-Marie Braun, directrice de Geranto-Sud, suite au départ de Charlotte Duru

- Un espace dédié aux extraits d'ODJ ou relevé de réunion des regroupements territoriaux sur le site internet rénové de la FNAT
- Un groupe WhatsApp dédié pour permettre la diffusion rapide d'informations.

Par ailleurs, les DREETS ont été informées des coordonnées des référents territoriaux FNAT pour représenter la FNAT aux travaux des schémas régionaux et tous les autres groupes de travail et / ou instance qui seraient installés par les services déconcentrés de l'Etat en région.

Lancement des réunions du regroupement FNAT Sud-PACA et Centre Val de Loire

1^{ère} réunion du regroupement FNAT Sud-PACA le 01/02/2022 à Marseille !

Dans le prolongement de la 1^{ère} réunion plénière des référents territoriaux FNAT de novembre dernier, les référents territoriaux Sud PACA de la FNAT, Anne-Marie David et Gérard Caillol, ont organisé la 1^{ère} rencontre entre Directeurs et Présidents des services MJPM adhérents de la région, le 1^{er} février 2022 sur Marseille au Centre le Mistral.



Centre Le Mistral, Marseille le 01/02/2022

A l'ordre du jour de cette réunion d'échanges :

- Des points d'actualité du secteur de la protection juridique des majeurs au niveau national et sur les travaux fédéraux (groupe de travail interministériel en faveur de la PJM ; les diverses auditions FNAT et IF-PJM [Etats Généraux de la Justice, Inspection Générale de la Justice...] ; l'état d'avancement du dispositif d'évaluation des ESMS de la HAS ; la poursuite du

plaidoyer IF-PJM sur la PJM en prévision des échéances électorales 2022...),

- › L'actualités régionale (notamment au niveau du schéma régional) et la configuration des prochaines réunions FNAT Sud-PACA,
- › Le rappel de l'offre de services de la Fédération : modalités d'accès, bonnes pratiques et perspectives à venir. L'occasion de partager certaines mutualisations entre adhérents.

Une dizaine d'adhérents de la région PACA, Directeurs, Présidents, Administrateurs étaient au RDV.

Le regroupement des Directeurs et Présidents FNAT Sud-PACA poursuivra ses réunions environ 2 fois par an et autant que de besoin selon l'actualité. RDV est d'ores et déjà pris en septembre à Aix-en-Provence !

1^{ère} réunion des adhérents Fnat Centre Val de Loire, le 25/03/2022 !

Le référent territorial IDF et région Centre Val de Loire, Didier PREVOT a convié pour la 1^{ère} fois les adhérents FNAT de la région Centre à la réunion d>IDF du 25 mars 2022 réunie sur Paris.

L'occasion de fixer les modalités des réunions à venir en région Centre-Val-de-Loire, dont la 1^{ère} réunion sur le territoire à Tour aura lieu le 1^{er} juillet 2022.

A l'ordre du jour de cette réunion intermédiaire qui a réuni adhérents d>IDF et région Centre le 25 mars :

- › Des points d'actualité au national (groupe de travail interministériel, Conférence des métiers et Ségur de la Santé)
- › Des échanges de nouvelles, et la définition d'un calendrier spécifique à chaque région IDF / Centre
- › Une présentation du nouveau référentiel de la HAS pour les évaluations
- › Des retours d'expériences sur les modalités de participation des personnes protégées au sein des services
- › Les initiatives face aux banques qui suppriment les services de caisse. Une dizaine d'adhérents étaient au RDV.



Ifocap, Paris le 25/02/2022

>>> La finalisation de la rénovation du Site internet et son lancement programmé en septembre !

La commission communication a finalisé la rénovation du site internet de la FNAT après un ralentissement, notamment dû au contexte Covid-19. Un délai supplémentaire s'est avéré nécessaire pour ajuster l'arborescence et la navigation dans l'espace adhérent.

En effet, le site internet de la FNAT rénové a vocation à être le point d'entrée principal de toute l'offre de services de la Fédération, et permet d'accéder désormais à un espace adhérent. Il a pour ambition d'améliorer le niveau d'information et la dynamique réseau de l'ensemble des adhérents dont le nombre ne cesse de croître, en permettant de :

- Consulter et suivre les grands rendez-vous de la Fédération via un agenda,
- Accéder en ligne, à tous les outils phares de la FNAT et son offre de services,
- Echanger avec d'autres services sur tout le territoire via un annuaire.

Conçu sur une technologie de développement évolutive, une nouvelle phase conséquente de remplissage des données et d'appropriation des *plugs ins* (nouveau format de newsletter et formulaires/enquêtes) a démarré en mai pour les salariés du siège. Une dernière phase test se fera avant la rentrée au sein de la commission communication pour un lancement officiel en septembre 2022.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA FNAT



Page d'accueil



Espace adhérents



Formations FNAT

>>> Les objectifs et enjeux à venir

La commission communication prévoit pour le prochain exercice de :

- › Lancer la communication sur le site internet rénové et développer l'attractivité de la communication FNAT par la vidéo
- › Poursuivre les réunions plénières des référents territoriaux FNAT et la mise à dispositions d'outils pour nourrir la dynamique réseau (créer une lettre d'info des référents territoriaux)
- › Renouveler l'enquête de satisfaction sur la communication de l'offre de services de la FNAT en début d'année 2023
- › Inscrire la présence de la FNAT sur les réseaux sociaux (LinkedIn) et organiser la formation des salariés du siège
- › Participer à l'organisation des 40 ans de la FNAT
- › Organiser des temps d'information dédiés aux nouveaux adhérents
- › Formaliser une « Fiche innovation » ou « Fiche retour d'expériences » et la faire vivre pour créer le réflexe partage d'initiatives et d'actions des adhérents menées en faveur de la PJM pour les capitaliser
- › Finaliser les réflexions relatives aux sollicitations de certains services en difficulté/demande de soutien spécifique



4 sondages flash*
pour vous donner
la parole sur :

Vos besoins en
veille juridique

Vos besoins
en **formation**

La démarche
éthique
de la FNAT

Vos difficultés de
recrutement

* Disponibles sur le site internet de la FNAT.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



WWW.FNAT.FR

81

NOUVELLES
ACTUALITÉS

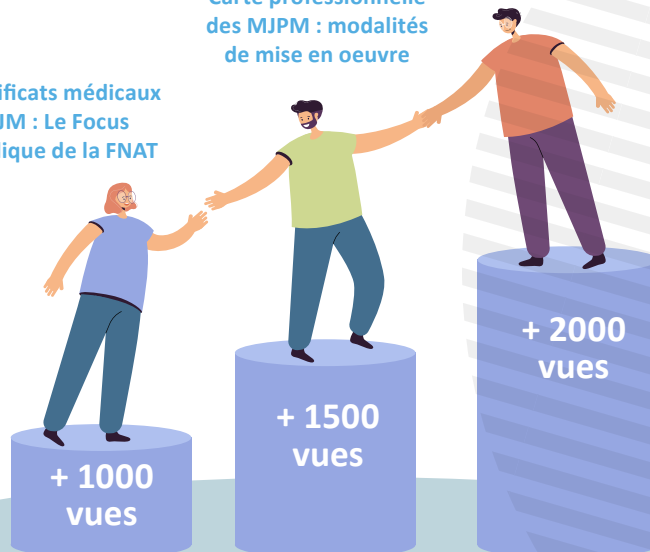
45

OFFRES D'EMPLOI
D'ADHÉRENTS DIFFUSÉES

Certificats médicaux
en PJM : Le Focus
juridique de la FNAT

Carte professionnelle
des MJPM : modalités
de mise en oeuvre

Communiqué de
presse IF-PJM sur les
conférences des métiers



FNAT DOC

5 ans d'existence

1 323 documents
(exclusivité aux adhérents)

dont 1/3 de modèles
de documents et guides

3 817
téléchargements

25 000
consultations

52 alertes

V - LES PRINCIPALES INTERVENTIONS DE LA FNAT DANS LES MÉDIAS

JUILLET 2021 : FRANCE CULTURE « MISE SOUS TUTELLE : JUSQU'OU PEUT-ON CONTRAINDRE QUELQU'UN POUR SON BIEN ? »
Hadeel Chamson, Délégué Général de la FNAT



JUILLET 2021 : HOSPIMÉDIA « UNE FILIÈRE UNIVERSITAIRE EN PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS SE DESINE SANS CONSENSUS » à mi-parcours du groupe de travail sur le statut professionnel des MJMP qui a validé des pistes de réforme pour une reconnaissance du métier
Hadeel Chamson, Délégué Général de la FNAT

JUILLET 2021 : LE MÉDIA SOCIAL « PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : DES PISTES DE RÉFORME SUR FOND DE CLIVAGES » sur l'avancée des travaux et les propositions en attente d'arbitrage, du groupe interministériel sur la protection des majeurs
Hadeel Chamson, Délégué Général de la FNAT



AOÛT 2021 : DIRECTIONS « SERVICES TUTÉLAIRES - QUEL DIPLÔME DEMAIN ? » dans le cadre de la reprise des réflexions du groupe de travail interministériel visant à faire évoluer le statut des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJMP).
Ange Finistrosa, Président de la FNAT



OCTOBRE 2021 : PLEINE VIE « PROTECTION JUDICIAIRE : COMMENT LA FAIRE ACCEPTER ? » dans le cadre d'une rubrique dédiée aux parents de leur lecteur
Hadeel Chamson, Délégué Général de la FNAT



DÉCEMBRE 2021 : TELEGRAMME
Hadeel Chamson, Délégué Général de la FNAT



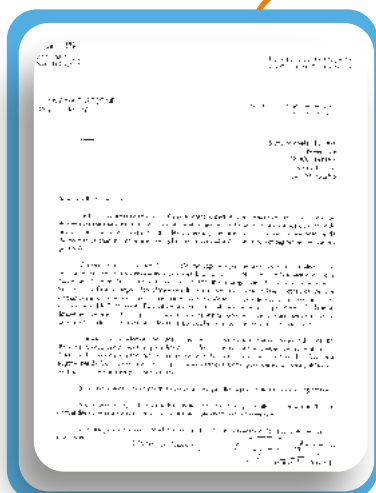
AVRIL 2022 : CREA HAUTS-DE-FRANCE « CERTIFICATS MÉDICAUX EN PJM »
Focus juridique de la FNAT



MAI 2022 : MÉDIA SOCIAL « MAJEURS PROTÉGÉS : DES CHIFFRES EN TROMPE-L'ŒIL ? »
Ange Fininstrosa, Président de la FNAT



2021-2022 : UNE FORTE MOBILISATION DES ADHÉRENTS SUR LES TERRITOIRES !



NOVEMBRE 2021 : RENCONTRE OBTENUE PAR LA PRÉSIDENTE du service adhérent **Croix Marine** en région Auvergne-Rhône-Alpes auprès d'un député de l'Allier qui a relayé à plusieurs Ministres (Solidarités et de la Santé, Justice, Autonomie, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées), certaines demandes relatives à la **création d'un diplôme** correspondant à la nomenclature européenne LMD et la mise en place d'un **observatoire national des personnes protégées**.

11 JANVIER 2022 : COURRIER D'INTERPELLATION du Président du Conseil Départemental de l'Ain en région Auvergne Rhône Alpes sur la base des revendications portées par l'IF-PJM (Fnat, Unaf, Unapei) pour une meilleure qualité de la protection juridique des majeurs. **ATMP01 (Bourg en Bresse)**

25 JANVIER 2022 : ENCARTE DANS OUEST FRANCE
Mobilisation du **Collectif régional interfédéral** privé non-lucratif de services adhérents aux réseaux **CNAPE, FNAT, FEHAP, NEXEM, UNAPEI, URIOPPS** en Bretagne, etc. (parmi lesquels des adhérents FNAT) en faveur des métiers du soin et de l'accompagnement avec un encart diffusé dans le quotidien régional français.



AVRIL 2022 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilisation en Normandie en faveur d'une revalorisation pour l'ensemble des professionnels.

Collectif interfédéral : ANMECS, ANPF, CNAEMO, CNAPE, CNDPF, FAS, FEHAP, FENAMEF, FN3S, FNAT, UNAPEI Normandie et URIOPSS Normandie.



MAI 2022 : LETTRE OUVERTE

Attirer l'attention des décideurs publics sur les «oubliés» du SEGUR 3 dans le champ de la PJM.

Marceline Perrin, Présidente de l'ATIL

Service MJPM du réseau FNAT #Unapei en région Centre val de Loire

MAI 2022 : MOBILISATION en Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et Centre pour l'application du Ségur de la santé à tous les professionnels, dont les professionnels des services MJPM.

Réseaux CNAPE, CNAEMO, FEHAP, FNAT, NEXEM, UNAPEI, UNAP, ANFP, etc. (adhérents FNAT : ACAP22, APASE, AVSEA88, ATI57, AOGPE, ATRC, ATIL37, etc.)



31 MAI 2022 - INDRE ET LOIRE : 120 salariés des 3 services MJPM du 37 (ATIL, UDAF37, ATRC) soutenus par leur direction se sont **MOBILISÉS DEVANT LA DDETS** en faveur d'une revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels des services MJPM. Une délégation a été reçue par le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, qui a pris l'engagement de faire remonter les revendications à la DRETS, à la DGCS, aux parlementaires ainsi qu'à Mme la Préfète.

VI-LA COMMISSION JURIDIQUE

Organe de réflexion, d'orientation et d'information juridique au service de la FNAT et des adhérents, la commission juridique s'empare des grands thèmes de l'actualité de la Protection Juridique des Majeurs particulièrement riche et complexe.

>>> Ses membres

La commission juridique a accueilli 3 nouveaux membres en 2021/2022 :

- > Boris Lachaud, Directeur de l'ATINA33
- > Frédéric Thébault, Délégué juridique et patrimonial à l'ACAP22
- > Alexandre Vogt, Directeur de l'ADTMP64

Animée par Jean-Paul Gardin, Secrétaire Général adjoint de la FNAT et Directeur de l'AVSEA -avec l'appui de la Chargée de mission -, la commission juridique composée de 15 membres a la particularité de réunir une pluralité de professionnels : juristes, chefs de services, Directrice adjointe et Directeurs d'un bon nombre de services adhérents de la FNAT (AVSEA, ATi57, CRIFO, APAM11, ADEI ADPP, ATFPO, ATP13, ATG, ACAP22, ATINA, ADTMP). Ces membres croisent leurs connaissances et leurs compétences techniques au service de la commission.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION JURIDIQUE.

De gauche à droite : Alexandre Vogt (ADTMP), Jean-Paul Gardin (AVSEA), Laetitia Lavène (CRIFO), Nathalie Freihofer (UTML), Jeanne-Marie Renaud (ATFPO), Julie Icardi (APAM), Boris Lachaud (ATINA)

La commission juridique s'est ainsi réunie 5 fois depuis la dernière AG avec la reprise du format en présentiel et du travail rédactionnel en ateliers :

- > 14 octobre 2021 (1/2 journée en visio-conférence)
- > 15 décembre 2021 (1/2 journée en visio-conférence)
- > 8 mars 2022 (1 jour en présentiel)
- > 13 avril 2022 (1 jour en présentiel)
- > 3 juin 2022 (1 jour en présentiel)

>>> Les travaux de l'année écoulée

>>> Lancement d'un sondage flash sur les besoins en veille juridique des adhérents

Dans le cadre de sa mission d'appui et d'assistance aux Associations et aux Services MJPM, la FNAT met

à disposition de ses adhérents une veille juridique constituée en plusieurs axes :

- Un service d'information et d'assistance juridique par téléphone (une «hotline»)
- Des actualités sur la PJM via son site internet avec une Newsletter électronique mensuelle
- Une base documentaire en ligne collaborative « FNAT DOC »
- Des focus juridiques thématiques sur des grands thèmes de l'actualité de la PJM, élaborés par la commission juridique de la FNAT.

Cela fait bientôt 6 ans que la commission juridique de la FNAT est ainsi constituée en groupe de travail pluridisciplinaire avec des thèmes de travail fixés par ses membres. Afin d'affiner les thématiques à traiter au plus près des préoccupations des adhérents, et plus globalement l'offre de services de la FNAT en matière de veille juridique, la commission juridique fédérale a élaboré un sondage en ligne (via Google Form) pour identifier les pratiques et besoins des adhérents.

L'enquête a duré 3 semaines du 01/09/21 au 24/09/21 avec un taux de participation représentatif avec près de la moitié du réseau représenté (+44 %).

Une restitution des résultats de ce sondage a été faite lors du Conseil d'Administration FNAT de novembre 2021. Ils témoignent d'une bonne satisfaction globale de la veille juridique de la FNAT en raison de la richesse des informations dédiées PJM, de qualité et en phase avec l'actualité et préoccupations des adhérents.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ISSUS DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES ADHÉRENTS SUR LEURS PRATIQUES ET BESOINS

- Une veille juridique plus ou moins structurée dans les services
- Des sources de veille juridique relativement homogènes avec des réseaux sociaux qui constituent aussi une source d'informations
- Des Focus FNAT majoritairement exploités par les services, sources d'échanges et réflexion pour la mise à jour des procédures internes, mais aussi un support d'information auprès de partenaires
- Un intérêt pour des thèmes de travail variés dont certains déjà au programme de la commission juridique (santé, régimes matrimoniaux et succession, procédure pénale, fin de mesure)
- Une utilisation relativement faible de la Hotline mais en croissante évolution, certains ne l'ayant pas bien identifiée ou préférant bénéficier des réponses jugées plus précises de la FNAT (c'est un service tout particulièrement appréciée par les « petits » Services MJPM)
- Une newsletter mensuelle électronique majoritairement systématiquement lue et partiellement diffusée au sein des équipes
- Une base documentaire majoritairement utilisée et appréciée, dont les outils sont diffusés et exploités en interne, même si la navigation pour trouver un document peut être améliorée

RÉSULTATS DU SONDAGE
(disponibles sur le site de la FNAT)

Besoins en veille juridique

Les principaux enseignements des résultats de l'enquête de la commission juridique (Septembre 2021)

Enquête Sept. 2021

Mémoires - Enquête 2021 / Besoin en veille juridique - Commission juridique

Des sources de veille juridique relativement homogènes

Veille juridique dans les SMJPM

Des sources de veille juridique relativement homogènes

DOMAINES de veille juridique des répondants

- Droit de médiation
- Droit du travail
- Obligations de service en tant qu'usager

4 sources majeures :

- o ADH
- o Légifrance
- o FNAT
- o Directions

Majoritairement liées au « cœur de métier de MJPM » (60%) avec domaines qui concentrent près de la moitié (47%) des recherches :

- o Droit civil et des contrats
- o Droit notarial
- o Droit du logement

Supports de cette veille :

- papier (44%) // support électronique (56%)
- mensuel (56%) // hebdomadaire (44%).
- Il s'agit principalement de revues et newsletter

Les réseaux sociaux constituent aussi une source d'informations (5% des répondants)

Mémoires - Enquête 2021 / Besoin en veille juridique - Commission juridique

Une bonne satisfaction globale sur la veille juridique de la FNAT

Satisfaction générale

Une bonne satisfaction globale sur la veille juridique de la FNAT en raison de la richesse des informations dédiées PJM, de qualité et en phase avec l'actualité et préoccupations des adhérents

Motifs généraux de satisfaction des adhérents (N)

- Régularité des informations transmises: 4% (3 répondants)
- Veille accompagnée d'une réflexion: 4% (3 répondants)
- Gain de temps global pour l'apurement participatif et documents directement exploitables: 4% (3 répondants)
- Richesse des informations et supports (complet touchant à de nombreux domaines): 14% (12 répondants)
- En phase avec les préoccupations / spécifiques PJM: 11% (10 répondants)
- Réactivité face aux changements du secteur, actualités: 21% (18 répondants)
- Qualité des informations (précises, concises, structurées, claires et adaptées): 31% (28 répondants)

Les motifs d'insatisfaction qui amènent certains adhérents (11% soit 6 répondants) à atténuer leur satisfaction générale sur la veille juridique de la FNAT, sont tous liés à la navigation sur FNAT DOC.

Mémoires - Enquête 2021 / Besoin en veille juridique - Commission juridique

Plus particulièrement concernant ses travaux, la commission juridique retient :

- > La poursuite de l'élaboration de Focus thématiques pratiques sur des thèmes ciblés concrets à diffuser autant que de besoins, par voie dématérialisée ;
- > La capitalisation de questions des adhérents et membres de la commission juridique. Cette capitalisation a démarré dès la fin d'année.

>>> FOCUS « Santé : rôle du MJPM et droits des personnes protégées »

En matière de consentement aux soins médicaux, il n'y a pas de nullité possible en raison du caractère particulièrement impliquant contrairement à d'autres décisions personnelles, le MJPM doit se montrer vigilant.

Une ordonnance du 11 mars 2020 est venue harmoniser les dispositions du CSP et du CASF, -qui traitent des décisions prises à l'égard des majeurs protégés-, avec le régime de protection juridique instauré par la loi du 5 mars 2007 (Code civil).

Elle modifie la place du majeur protégé pour la prise de décisions le concernant en matière de santé, dans le but de favoriser son autonomisation.

Dans un contexte sanitaire contraint, avec des rappels de vaccination contre la Covid-19 et après la promulgation de la loi bioéthique le 2 août 2021, dont les impacts pour les personnes protégées sont passés quasiment

inaperçus, la FNAT a souhaité faire un récapitulatif pour ses adhérents des principaux points à retenir en matière de consentement aux soins.

A quoi doit consentir le tuteur à la personne ? Quelle différence entre consentir et autoriser ? Quelles informations le MJPM peut-il partager, et avec qui ? Quid en cas de refus de soin ? Quel est le rôle du MJPM en présence d'une personne de confiance pour le parcours de santé ? Peut-il faire rédiger des directives anticipées ?... Autant de questionnements qui se posent de façon complexe dans le quotidien des MJPM.

Ce nouveau Focus à paraître avant l'été 2022, y aborde :

- > Les principes généraux (information & consentement) Les directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance en santé, «Mon espace santé» (ENS)
- > Le partage d'informations et la notion de « secret professionnel »

Parce que connaître les impératifs de chacun des acteurs concourt à fluidifier le suivi de la personne protégée, la commission juridique de la FNAT est de nouveau partie à la rencontre d'adhérents et d'experts pour sa « parole de pro ».

Ce focus est ainsi l'occasion :

- > D'un retour d'expérience en région de services réunis pour améliorer les relations avec une clinique du département d'Indre-et-Loire sur les autorisations d'actes médicaux / chirurgicaux,

- > D'un entretien avec le Docteur Laurent Durin, médecin ancien urgentiste et membre du comité d'experts (Région EST) de l'Agence de la biomédecine, mené en visio-conférence le 6 avril 2022, pour connaître ses pratiques lorsque le patient bénéficie d'une mesure de protection juridique et en savoir plus sur ses attentes vis-à-vis du MJPM en matière de services d'urgences, prélèvement d'organes et arrêt de soins.

FOCUS : Parole de Pro
 Services d'urgences, prélèvement d'organes et arrêt de soins



Laurent Durin
 Médecin des hôpitaux, médecine polyvalente d'urgence (centre hospitalier d'Epinal)



« Au-delà d'une obligation d'information ou de demande d'autorisation, je me mets en relation avec le MJPM que je considère comme un appui, un partenaire, voire un véritable recours : Il connaît le patient, son mode de vie, son entourage, voire ses antécédents médicaux. »

Nouveauté 2022 : Parce qu'il est ressorti de son enquête sur les besoins en veille juridique que les Focus de la commission juridique de la FNAT pouvaient constituer des supports d'information auprès de partenaires, et pour apporter toujours plus de réponses pratiques et concrètes sur la réglementation applicable, ce nouveau Focus comporte une nouvelle rubrique « **les 10 idées reçues** » pour tordre le cou à quelques idées reçues sur les droits des personnes protégées en matière de santé.

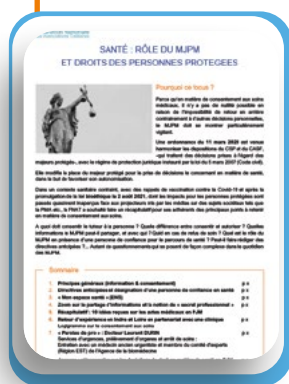
>>> Ses productions et actions à venir

La commission juridique de la FNAT a pour objectifs de :

- > Poursuivre son projet de focus sur le droit pénal en protection juridique des majeurs,
- > Poursuivre la capitalisation des questions de ses membres et des adhérents dans le nouveau format de newsletter du site internet rénové (en lien avec la commission communication),
- > Poursuivre en parallèle, en lien avec le siège de la FNAT, des interviews de grands acteurs et spécialistes du secteur de la Protection Juridique des Majeurs (Juge, Professeur de droit, Avocat, professionnels de santé...) sur un nouveau format de vidéos courtes. Ces vidéos auront vocation à alimenter le nouvel espace « vidéos » du site rénové de la FNAT en lien avec la commission communication. Cette pratique envisagée l'an passé a en effet de nouveau été largement mise à mal par le prolongement de la crise sanitaire.

FOCUS SANTÉ

RÔLE DU MJPM ET DROITS DES PERSONNES PROTÉGÉES



FOCUS : LES 10 IDÉES REÇUES SUR LES ACTES MÉDICAUX

IDÉE REÇUE N°1

« L'accord du curateur ou du tuteur est absolument nécessaire pour tout acte médical »

IDÉE REÇUE N°2

« En cas de refus de soins, le médecin ne peut rien faire »

IDÉE REÇUE N°3

« L'accord du MJPM est nécessaire pour la vaccination contre la Covid-19 »

IDÉE REÇUE N°4

« La personne sous tutelle ne peut pas faire de don d'organe »

IDÉE REÇUE N°10

« Le tuteur décide de l'arrêt des soins »

IDÉE REÇUE N°9

« Un majeur sous tutelle n'a pas accès à son Espace Numérique de Santé »

IDÉE REÇUE N°8

« Le tuteur est nécessairement la personne de confiance pour la santé de la personne protégée »

IDÉE REÇUE N°7

« La personne sous tutelle ne peut pas faire l'objet d'une stérilisation »

IDÉE REÇUE N°6

« Une femme sous tutelle ne peut pas avorter »

IDÉE REÇUE N°5

« La famille a un statut légal dans le parcours de soin de la personne protégée »

VII - COMMISSION FORMATION & PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La Commission « Formation et pratiques professionnelles » a poursuivi son action cette année dans le cadre des orientations du projet fédéral et de son plan d'actions.

Organe concourant à la promotion de la formation continue des professionnels des services adhérents de la FNAT, la commission formation propose des formations sur mesure dédiées aux services MJPM. Elle travaille par ailleurs à la professionnalisation des MJPM avec la participation à l'organisation de journées nationales, à la conception et mise à disposition d'outils.

>>> Ses membres

La commission formation a accueilli 3 nouveaux membres en 2022 : Sophie Manquant, Directrice de l'Ati79 ; Hélène Rascoussier, Directrice de l'AT15 ; Stéphane Weyland, Directeur de l'APTIM47.

Animée par Michel Pucheu, Administrateur de la FNAT, la commission formation compte ainsi actuellement onze membres : Anne-Marie Braun, André Dumont, Patrice Gauthier, Christelle Le Gourrierec, Sophie Jullien,

Sophie Manquant, Cédric Ney, Didier Prévot, Michel Pucheu, Hélène Rascoussier, Stéphane Weyland, avec la participation de la Chargée de mission, Nathalie Sliskovic parmi les permanents FNAT.

La commission s'est réunie de façon soutenue 8 fois depuis la dernière Assemblée Générale, avec la reprise progressive du présentiel :

- > 2 septembre 2021
- > 28 septembre 2021
- > 3 novembre 2021
- > 16 décembre 2021
- > 13 janvier 2022
- > 10 mars 2022
- > 19 mai 2022
- > 16 juin 2022

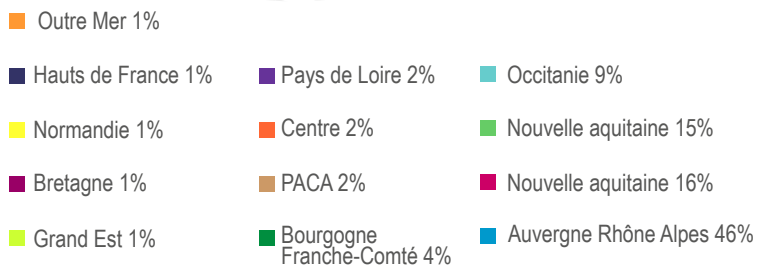
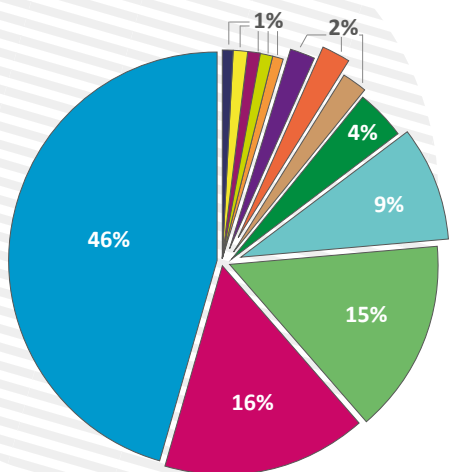
>>> Les actions réalisées en 2021-2022

>>> Catalogue de formations FNAT

1. Poursuite des actions de formations dédiées aux directions, administrateurs et cadres intermédiaires et MJPM

Dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles de la FNAT, et afin d'être au plus près des préoccupations et attentes des adhérents en matière de formation, la commission formation de la Fédération a consulté les adhérents sur leur besoin en formation par le biais d'une enquête réalisée sur Google Form. Cette enquête a été diffusée le 1^{er} juin 2021.

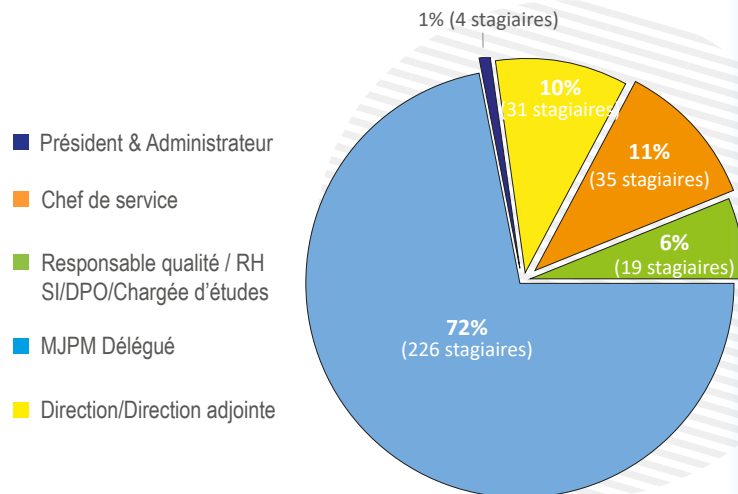
Répartition des stagiaires par région



Les adhérents originaires des régions Auvergne Rhône Alpes (46%), IDF (16%) et Nouvelle-Aquitaine (15%), ont été les plus nombreux à participer aux formations FNAT. Ces 3 régions concentrent à elles seules près des ¾ des services adhérents participants aux formations de la FNAT.

Ce fort taux de participation en région AURA s'explique par l'organisation de plusieurs sessions de formation en INTRA sur la gestion de l'agressivité. Par ailleurs, le format à distance de certaines thématiques a permis à l'ensemble des régions de participer aux formations jusqu'aux DOM TOM.

Répartition des stagiaires par fonction

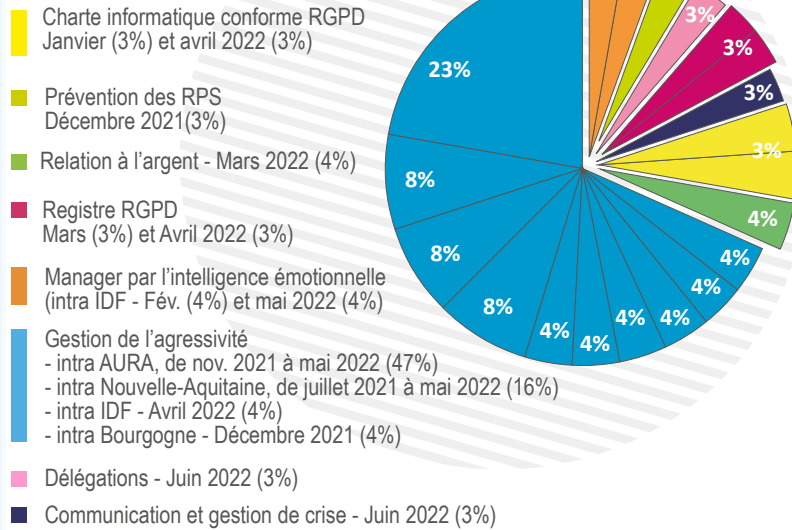


Les Délégués MJPM (226 stagiaires, soit 72% des participants aux formations FNAT), les Chefs de service (35 stagiaires soit 11%) et les Directions (31 stagiaires, soit 10%) sont les catégories professionnelles les plus représentées dans les formations FNAT (93% des stagiaires au total).

Quatre Administrateurs (Présidents) ont bénéficié des formations proposées par la FNAT.

Cette représentativité importante des Délégués MJPM s'explique par la part importante de stagiaires dans les formations « Gestion de l'agressivité en PJM » référencée au catalogue.

Répartition des stagiaires par thématique de formation



Cette année, deux grandes thématiques qui suscitent le plus l'intérêt des adhérents concernent la gestion de l'agressivité (aussi bien pour les professionnels de terrain que les managers) et la mise en conformité au RGPD.

10 sessions de formation ont été organisées en Intra en présentiel avec CREALEAD sur :

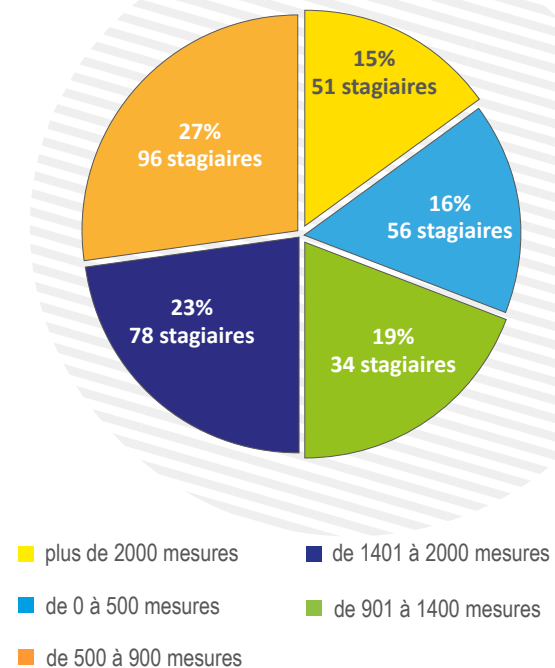
- « La gestion de l'agressivité en PJM » (10 sessions, soit 216 stagiaires répartis sur 13 services, soit 69% des participants aux formations FNAT)

- Et « Manager par l'Intelligence émotionnelle en PJM » (2 sessions, soit 24 stagiaires répartis sur services)

Elles génèrent à elles seules plus des ¾ (76%) des participations aux formations FNAT.

Suivent ensuite 4 sessions de formations réparties sur 2 thématiques liées à la mise en conformité au RGPD : « Appropriation au modèle Fnaf de registre de traitement RGPD » (2 sessions) et « Charte informatique en PJM » (2 sessions) majoritairement organisées en visio-conférence. Elles regroupent à elles deux 12% des participants aux formations FNAT (soit 35 stagiaires).

Répartition des stagiaires par niveau d'activité de leur service



L'approche par niveau d'activité met avant comme l'an passé un besoin de formation quel que soit la taille du service. Le critère retenu est le nombre de mesures exercées au sein du service d'origine. Les écarts se lissent entre les petits et gros services.

- De 0 à 500 mesures : 16%
- De 501 à 900 mesures : 27%
- De 901 à 1400 mesures : 19%
- De 1401 à 2000 mesures : 23%
- + de 2000 mesures : 15%

>>> FORMATIONS 2021 / 2022



20 SESSIONS ORGANISÉES



315 STAGIAIRES FORMÉS



57 ASSOCIATIONS ET SERVICES BÉNÉFICIAIRES

L'analyse des participations aux formations 2021/2022 depuis la dernière AG présente des résultats intéressants. En raison du contexte sanitaire, ce sont de nouveau majoritairement les formations en visio-conférence qui ont pu être organisées avec la reprise progressive du présentiel :

> **57 associations** ont bénéficié de ces actions (sur 136 adhérents), soit un peu moins de la moitié des adhérents (plus de 42 %) des adhérents. A noter que 6 services ont rejoint la FNAT en début d'année 2022.

> **315 participants** avec une majorité de Délégués MJPM (72%). On observe une augmentation globale du nombre de stagiaires de + de 30% par rapport à la dernière AG.



2. Audition pour la mise en place de la formation « Charte informatique conforme RGPD en PJM »

Le contexte de crise sanitaire a bousculé les pratiques des services avec le travail à distance, interrogeant le management, les RPS mais aussi la mise en conformité au RGPD. C'est pourquoi, après la charte télétravail travaillée à l'occasion des formations sur le télétravail, la commission formation a programmé une formation sur la Charte informatique qui participe à la documentation de la conformité au RGPD et a vocation à permettre aux adhérents d'avoir la méthodologie pour piloter et lancer la production d'une charte informatique adaptée à leur spécificité. Ce thème répond à la demande des adhérents issue des résultats de l'enquête annuelle sur les besoins en formation.

Une audition a été réalisée à cette fin avec un organisme de formation ayant dans son catalogue une formation apparentée.

Un juriste et auteur de plusieurs ouvrages sur le handicap, formé par la CNIL, ancien DPO de MJPM, exerçant depuis 20 ans comme juriste de MJPM sur les questions liées au RGPD, a été retenu en partenariat avec l'Ecole de la Data pour intervenir dans le cadre d'une session pilote sur une demi-journée en janvier 2022.

La commission formation a fait le bilan de cette formation pilote à laquelle 10 adhérents ont participé, avant de la dupliquer.

3. Audition pour la mise en place de la formation pilote « Gestion de l'argent d'autrui, la construction du budget et la question de l'excédent en PJM »

La mission de MJPM confère un immense pouvoir et un haut niveau de responsabilités. L'argent se trouve au centre de la relation d'accompagnement, et les choix liés à son affectation peuvent générer de la tension, de l'incompréhension voire de la colère, soulevant des questions complexes et émotionnellement chargées. C'est pourquoi un cahier des charges a été adressé en septembre 2021 à un organisme de formation du secteur médico-social ayant dans son catalogue une formation apparentée.

Une audition a été réalisée le 16 décembre 2021. Cette formation conçue de façon pragmatique a pour objectif de permettre aux professionnels des services mandataires de clarifier leur propre relation à l'argent pour mieux appréhender les enjeux de la gestion de l'argent dans l'exercice de la mesure. Une 1ère session pilote a eu lieu en mars 2022.

4. Elaboration de 2 cahiers des charges pour la mise en place de 2 formations pilotes suspendues et attendues en 2022

La commission formation a lancé deux autres appels d'offres, cahiers des charges à l'appui, pour la mise en place de sessions pilotes sur les thèmes :

- > « Calcul de la participation financière de la personne protégée à la mesure de protection » (avec l'élaboration d'un Vademecum en lien avec la DGCS, les financeurs sur les territoires, et les principaux éditeurs de logiciels métiers)
- > « Réponse institutionnelle et stratégie face à la violence dans un service MJPM » (avec la mise en place d'un référentiel « marque employeur FNAT »)

Des auditions ont respectivement eu lieu le 16 décembre 2021 et le 10 mars 2022.

Toutefois, au regard de la méthodologie de projet nécessaire à leur mise en place par les prestataires pré sélectionnés et du coût induit, il a été acté de reporter leur déploiement à la rentrée.

5. Reprise des formations « Appropriation au modèle FNAT de registre de traitement des données personnelles dédié aux services MJPM »

Dans le cadre de sa mission d'appui et de soutien aux services MJPM adhérents, la FNAT a mis à disposition de ses adhérents en avril 2019 un modèle de registre de traitement des données personnelles au format CNIL, prérempli, dédié aux spécificités de l'activité de MJPM, pour aider ses adhérents à répertorier les caractéristiques des traitements de données personnelles qu'ils effectuent et démarrer leur mise en conformité RGPD.

Plusieurs sessions de formation en vue de l'appropriation de cette nouvelle réglementation et du modèle de registre FNAT ont été programmées sur 2 ans jusqu'à 2020. Compte tenu du nombre de nouveaux adhérents et de la pandémie Covid-19 qui a ralenti la mise en conformité des services, la commission formation a reprogrammé deux nouvelles sessions en 2022 dont une pilote, le formateur ayant changé depuis 2020.

6. Organisation en 2022 d'une session reportée en 2021 raison du covid-19

Dans un contexte de reprise de la pandémie du coronavirus Covid-19 une session de formation prévues en présentiel initialement programmée en début d'année a dû être annulée. Elle a pu être reprogrammée en Juin 2022 :

- > « Délégations dans un service MJPM, un enjeu politique, stratégique et managérial »

>>> Travaux sur la professionnalisation des MJPM

Au-delà de la mise en place de journées de formation ciblées Protection Juridique des Majeurs, la commission formation poursuit son action pour participer pleinement aux travaux sur la professionnalisation des MJPM, notamment par la participation à des groupes de travail au niveau national et la mise à disposition d'outils.

1. Contribution au programme de RBPP de la HAS

La FNAT, est partie prenante au comité de concertation de la HAS rassemblant les acteurs du champ social et médico-social depuis 2018. A ce titre, elle a proposé en août 2021 un thème de travail à inscrire au programme des RBPP 2022 de la HAS relatif au partage d'informations et au secret professionnel en PJM. Cette proposition pensée conjointement avec les membres de la commission juridique de la FNAT, a reçu un accueil favorable et sera intégrée à une RBPP « personnes protégées : les mesures d'accompagnement et modes d'intervention des MJPM ».

2. La démarche de certification Qualiopi dans le cadre de la mise en place de l'organisme de formation FNAT

La FNAT s'est lancée -par le biais de sa commission formation- dans une démarche qualité pour l'obtention

de la Certification Qualiopi après avoir obtenu en février 2022 son Numéro Déclaration d'Activité formateur.

Objectifs :

- Proposer des formations éligibles aux dispositifs de prise en charge financière par les OPCO,
- Ouvrir progressivement les formations fédérales à tous les MJPM afin d'inscrire la FNAT plus largement dans le champ de la formation professionnelle,
- Diversifier les ressources financières de la FNAT.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des actions menées l'an passé (argumentaire d'aide à la

décision présentant le contexte de la démarche au Conseil d'Administration et envisageant plusieurs scénarios ; consultation juridique pour une prise de risque calculée). Elle concourt aux points n°5 et n°6 du projet stratégique de la FNAT 2018-2023 (« Etudier à court ou à moyen terme les possibilités d'obtention d'un numéro d'agrément formation » / « étoffer et améliorer l'offre de services en anticipant les besoins des services »).

Pour ce faire, la commission formation de la FNAT a procédé en plusieurs étapes :



Septembre – Novembre 2021 : Lancement d'un appel d'offre en vue de bénéficier d'un accompagnement méthodologique

La FNAT a choisi de bénéficier de l'appui méthodologique d'un cabinet spécialisé Qualité & Digitalisation pour créer son organisme de formation et respecter l'ensemble des critères pour l'obtention de Qualiopi au printemps 2022, ainsi que pour le choix d'un logiciel de gestion administrative de la formation.

Un cahier des charges a été adressé sur ces deux volets (Qualiopi/Digitalisation) en septembre 2021 à 7 organismes, parmi lesquels 5 ont répondu.

La sélection s'est réalisée en deux temps : sur dossier puis sur entretien avec 3 finalistes le 3 novembre 2021. C'est le cabinet « OPENS » qui a été sélectionné à l'unanimité des membres de la commission et après accord de principe du CA pour sa bonne compréhension des enjeux de la FNAT en tant que Fédération et la méthodologie employée « sur-mesure ».

Janvier 2022 : Lancement du COFIL « Organisme de formation FNAT » et mise en place d'un atelier Qualiopi

Un COFIL de lancement a démarré le projet de la FNAT de devenir organisme de formation en début d'année 2022. Composé des 3 salariés du siège et de 3 membres de la commission formation (Anne-Marie Braun, Patrice Gauthier, Michel Pucheu), il a pour objectif de suivre le déploiement du projet jusqu'au printemps 2022.

En appui au COFIL, le cabinet OPENS a organisé un atelier d'une journée avec pour objectifs de :

- > Sensibiliser le COFIL sur le secteur de la formation professionnelle pour mieux comprendre les enjeux et la réglementation et préciser les obligations et opportunités du secteur
- > Initier le COFIL à la démarche de certification Qualiopi
- > Identifier les enjeux de la digitalisation et besoins de la FNAT ; présenter la mise en œuvre concrète pour la Fédération

Février 2022 : Création de l'organisme de formation / Obtention du Numéro Déclaration d'Activité formateur (« NDA »)

Pour devenir organisme de formation la FNAT a d'abord dû obtenir le numéro déclaration d'activité (« NDA »). Pour ce faire, elle a signé sa 1^{ère} convention de formation avec un adhérent, l'«ADTMP», sur la formation pilote « Appropriation au modèle FNAT de registre de traitement RGPD ». Après constitution du dossier, la demande de NDA envoyée le 02/02/2022 a été accordée par la DRIEETS d'Ile-de-France le 17/02/2022.

Mars 2022 : Choix du certificateur et cahier des charges sur les logiciels de gestion de la formation

Parmi 3 certificateurs présélectionnés avec l'appui du cabinet OPENS, c'est PRONEO qui a été sélectionné pour son approche pragmatique de l'audit, son adaptation des exigences à la taille de la structure auditée. L'audit initial a été fixé le 31/05/2022 en présentiel.

En parallèle, le cabinet OPENS a élaboré un cahier des charges pour centraliser et traduire le besoin de la FNAT concernant son désir de s'équiper d'un outil digital pour gérer son organisme de formation. Des démonstrations de logiciels en ont suivi pour aboutir à un tableau comparatif des diverses prestations.

Mars – Mai 2022 : Préparation à la démarche Qualiopi – Audit de certification Qualiopi

Pour répondre aux exigences du référentiel Qualité, et permettre à la FNAT de proposer des formations éligibles aux dispositifs de prise en charge financière par les OPCO, la commission formation a élaboré un Manuel Qualité. Ce document définit le système de management de la qualité mis en place et appliqué pour l'activité de formation de la FNAT. Ce système Qualité doit permettre à l'ensemble de nos partenaires, adhérents, formateurs, d'avoir une vue complète de notre organisation. Avec les conseils de OPENS, une quarantaine de modes de preuves ont été constitués en parallèle pour répondre aux 23 indicateurs du référentiel Qualiopi applicables à la FNAT en tant qu'organisme de formation « nouvel entrant ».

Un audit blanc est programmé le 10/05/2022 avec le cabinet OPENS pour mise en situation réelle avant l'audit initial du 31/05/2022 avec le certificateur.

>> Perspectives à venir

- > L'élaboration du catalogue des formations FNAT 2023 avec la poursuite de formations « à distance »

- > Le déploiement et le suivi de la stratégie de l'organisme de formation FNAT / Mise en place d'un comité technique pour alimenter les réflexions de la commission formation sur les thématiques à proposer
- > L'accompagnement des adhérents dans l'appropriation du nouveau dispositif d'évaluation unique à tous les ESSMS
- > La proposition de journées thématiques en région pour les administrateurs des services adhérents
- > Le renouvellement d'une journée nationale des administrateurs de la FNAT.

VIII - LE GROUPE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE DE LA FNAT (GREF)

Le groupe de réflexion éthique de la FNAT (GREF) est animé par Véronique Poehr, administratrice de la FNAT avec l'accompagnement méthodologique de Jean-Jacques Nillés, éthicien du cabinet Socrates.

Le GREF s'est réuni 2 fois entre septembre et juin 2022 en raison de la crise du coronavirus :

- > Le 16/09/2021 (matin en visioconférence)
- > Le 20/01/2022 (après-midi en visioconférence)

>>> Ses membres

Le GREF est constitué en fonction des séances de travail d'universitaires, de juristes, de directeurs d'associations tutélaires, de délégués mandataires, d'administrateurs d'associations tutélaires, de juges des tutelles, de personnes protégées, de psychiatres, du délégué général de la FNAT.

Ainsi participent ou ont participé aux travaux du GREF au cours de l'année :

Hadeel Chamson (FNAT), Anne-Marie David (FNAT), Ange Finistrosa (ATG), Joelle Begon (ATNA), Jean-Pierre Nicoud (ATIAM 06), Laurence GATTI, Antoine Peraldi (ATM 78), Hélène Rascoussier (AT15), David Gezequel, Richard Gaillard (université d'Angers), Philippe Sanchez (éthicien – Cabinet Socrates), Delphine Robin et Eloïse Rousselet (ADAPEI-ARIA) et Véronique Poehr (ACAP 22).

Les objectifs assignés au groupe ne sont pas d'établir une norme mais de proposer une réflexion et des outils méthodologiques dans une perspective de bonnes pratiques professionnelles.

Les missions du GREF sont à partir d'une thématique proposée par le groupe et validée par les instances de la FNAT de :

- > Mener des recherches sur des thématiques
- > Confronter les pratiques de terrain pour définir les questions éthiques qui se posent en lien avec la thématique

- > Mettre en lien ces questions avec le référentiel éthique de la FNAT
- > Identifier les cas concrets permettant d'illustrer les questions de façon emblématique
- > Analyser les cas selon la méthode proposée dans le livre
- > Faire émerger progressivement une culture de l'éthique dans le secteur de la protection juridique des majeurs et en faire une compétence professionnelle à part entière

>>> Thématiques de l'année

>>> Cahier du GREF n°2

« la fin de la mission du MJPM »

Après la publication de l'ouvrage l'Éthique du MJPM (ESF) en 2017-2018, le cahier n°1 sur l'ouverture de la mesure et le cahier n°2 sur la fin de la mission (sorti en avril 2022), le groupe a souhaité retourner vers les professionnels de terrain pour recueillir leur avis sur ce que tout le travail mené à la FNAT autour de l'éthique a changé dans leur pratique.

>>> Lancement d'une enquête sur la démarche éthique du GREF

Le GREF a donc lancé en septembre 2021 une enquête auprès des services afin d'avoir leur appréciation sur l'incidence de la mise en place du travail sur l'Éthique dans leur quotidien et recueillir de nouvelles thématiques importantes à travailler pour l'avenir.

Les résultats de l'enquête ci-dessus montrent qu'un certain nombre de services ont pu mettre en place un comité éthique suite à tout le travail mis en œuvre au niveau national.

Nous allons donc approfondir cette question avec les comités éthiques identifiés afin de donner à tous les adhérents de la FNAT une lisibilité sur les travaux de leurs collègues et mettre aussi en lumière l'investissement des uns et des autres sur la question de l'éthique directement dans les équipes de professionnels de la PJM.

Nous espérons pouvoir organiser un colloque sur cette question en 2023 et définir quelques éléments de bonne pratique en matière de mise en place de comité éthique.

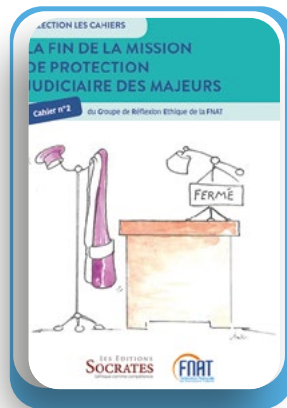
LA POURSUITE DES FORMATIONS SUR L'ÉTHIQUE EN PJM



10 SESSIONS ORGANISÉES



105 STAGIAIRES FORMÉS



CAHIER DU GREF N°2
 « LA FIN DE LA MISSION DU MJPM »

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA DÉMARCHE ÉTHIQUE DU GREF



IX- REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FNAT DE PARIS – IDF - NORD

Les réunions des Associations FNAT Paris – IDF – Nord sont des moments privilégiés pour les professionnels des services pour échanger sur leurs pratiques respectives, partager des expériences et des outils professionnels. Ces réunions démarrent toujours par un tour de table et un tour d’horizon sur l’actualité de chaque service.

Cette étape sur l’actualité des services est suivie par une discussion thématique autour de sujets liés à :

- > L’organisation et au fonctionnement des services
- > La mise en œuvre des mesures : pratique tutélaire
- > Les relations partenariales : banques, assurances, services déconcentrés de l’Etat, Justice, etc.

Durant l’exercice 2021/2022, plusieurs réunions ont été organisées en visio ou dans les locaux de la FNAT/ IFOCAP :

- > Le 2 juillet 2021 : 8 participants représentant 8 associations ou services. Thème abordé :
 - Le DIPM, passer de la contrainte à une démarche ayant du sens
- > Le 24 septembre 2021 : 13 participants représentant 12 associations ou services. Thèmes abordés :
 - Mise en œuvre du nouveau décret sur la participation des majeurs

- Quelle organisation du service en situation d’absence de cadre ?

- > Le 18 janvier 2022 : 12 participants représentant 10 associations ou services. Thèmes abordés :
 - Le télétravail
 - La participation des majeurs protégés

Le référent territorial IDF et nouvellement référent de la région Centre Val de Loire, Didier Prévot a convié pour la 1^{ère} fois les adhérents FNAT de la région Centre à la réunion d’IDF du 25 mars 2022 réunie sur Paris. L’occasion de fixer les modalités des réunions à venir en région Centre-Val-de-Loire.

A l’ordre du jour de cette réunion du 25 mars 2022 qui a réuni 10 participants Association IdF Nord et Centre Val de Loire, représentant 9 associations ou services :

- > Des points d’actualité au national (groupe de travail interministériel, Conférence des métiers et Ségur de la Santé)
- > Une présentation du nouveau référentiel de la HAS pour les évaluations
- > Des retours d’expériences sur les modalités de participation des personnes protégées en établissements
- > Les initiatives face aux banques qui suppriment les services de caisse

Une dernière réunion est prévue le 23 juin 2022 pour l’IdF et Nord et le 1^{er} juillet pour le Centre Val de Loire avec comme axes de travail :

- > Le financement des mesures ad’hoc

- › Un thème RH : La rupture conventionnelles – les aides possibles aux salariés
- › Le programme pour l'année à venir sera à définir pour chacune de ces régions

X- REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FNAT GRAND-EST & BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Héritière de feu le collectif régional de Lorraine, le regroupement FNAT Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté regroupe un nombre croissant d'adhérents issus du quart Nord-Est, dont les réunions sont animées par Jean-Paul Gardin, référent territorial FNAT.

Dès le départ, les adhérents du territoire ont eu la volonté d'associer leurs équipes à leurs échanges entre directions, de faciliter leurs rencontres sur diverses thématiques et échanges de pratiques.

Les directions des adhérents se réunissent une fois par trimestre et autant que de besoin lorsqu'il s'agit d'organiser un évènement particulier.

25 mars 2022 : réunion des regroupements FNAT Ile de France et Nord

Septembre 2021 : réunion des regroupements FNAT Grand-Est & Bourgogne-France-Comté



Les adhérents du territoire ont l'habitude de démarrer leurs réunions par un tour de table des difficultés du moment, ce qui a fait ressortir le besoin de mettre en place un groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour les cadres de direction et les chefs de service. Sa mise en place en collaboration avec le cabinet Socrates fut la principale réalisation lors de cet exercice 2021.

Au cours de cette année, les adhérents du territoire se sont réunis 4 fois aux dates suivantes :

- > 29 janvier 2021 > 21 avril 2021
- > 14 septembre 2021 > 8 décembre 2021

>>> Réalisations et projets principaux

- > Mise en place des groupes d'analyse des pratiques : un pour les cadres de directions et un pour les chefs de service
- > Rencontre avec Martine Wonner, députée du Bas Rhin après la parution de l'étude d'impact du cabinet CITIZING en partenariat avec l'UNAPEI GRAND EST, ce fut le premier temps commun avec cette autre fédération sur le plan local
- > Débats sur la visibilité de la protection juridique des majeurs. Ces débats sont revenus comme en filigrane à plusieurs reprises avant de déboucher sur le projet suivant :
 - Souhait de créer un kit de communication métier à destination des étudiants pour faire face aux difficultés de recrutement que nous rencontrons tous. Ce projet a été présenté en conseil d'administration de la FNAT et doit se faire

en lien avec notre commission communication. Un groupe de travail en région Grand-Est s'est tenu fin mai pour tracer les premières lignes de ce projet. Les 2 UNAPEI régionales y ont été associées, ce qui s'est matérialisé par la représentation de l'UNAPEI Bourgogne-Franche-Comté à notre réunion dédiée.

- > Projet de colloque en partenariat avec l'IRTS de Lorraine à l'automne 2023 sur le thème de l'accompagnement
- > Projet de rapprochement avec les 2 UNAPEI locales pour commencer à faire vivre l'interfédération (FNAT, Unaf, Unapei) en région. Au premier semestre 2022, les choses sont engagées en ce sens sur les deux régions. Les adhérents du territoire ont le souhait de mieux assurer la visibilité de la profession et d'être identifiés par les directions régionales notamment. Le premier travail sera d'assurer notre identification dans le renouvellement du schéma régional de la PJM de Bourgogne-Franche-Comté dont l'actuel schéma arrive à son terme et qui avait été construit sans concertation entre les différents acteurs. Après les prochaines élections législatives, les adhérents du territoire souhaitent en outre inviter les nouveaux députés à venir visiter un des services adhérents.

XI- LES NOUVEAUX ADHÉRENTS, LE NOUVEL OUTIL, LA NOUVELLE COMMISSION

>>> Nouveaux adhérents

Les demandes d'adhésions ne cessent de croître et ce, en dépit du contexte sanitaire. Ainsi, la FNAT a eu le plaisir d'accueillir 11 nouveaux adhérents depuis la dernière AGO.

La Fédération compte donc 136 services MJPM adhérents fin mai 2022, ce qui fait de la FNAT le 1^{er} réseau national choisi de services MJPM.

Depuis le 17 septembre 2021

- > ATIMP 44 (Pays de la Loire)

Depuis 9 novembre 2021

- > ADSEA 28 (Centre-Val de Loire)

Depuis le 19 novembre 2021

- > AREAMS 85 (Pays de Loire)
- > ACSEA 14 (Normandie)

Depuis le 14 janvier 2022

- > ATMP 73 (Auvergne-Rhône-Alpes)
- > AEIM 54 (Grand-Est)

Depuis le 11 mars 2022

- > Association RNA 67 (Grand-Est)
- > Association ATDE 27 (Normandie)
- > Association ATMPO (Normandie)
- > Association ATA 02 (Hauts-de-France)

Depuis le 20 mai 2022

- > Association AL-PRADO 33 (Nouvelle-Aquitaine)

Nous leur souhaitons la bienvenue dans le réseau !

>>> Le nouvel outil : Le Plaidoyer IF-PJM pour la sauvegarde de la PJM & son Guide d'animation territoriale

Dans la perspective du PLF 2022, l'interfédération pour la protection juridique des majeurs (IFPJM), composée de la FNAT, l'UNAF et l'UNAPEI, a continué de se mobiliser pour obtenir 130 millions supplémentaires pour la protection juridique des majeurs dans le budget de l'Etat.

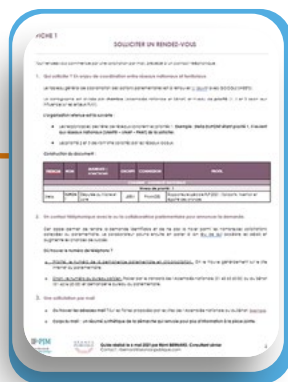
Dans ce cadre, elle dialogue avec les parlementaires et les cabinets du Président de la République, de Premier ministre et des membres du gouvernement pour obtenir des arbitrages interministériels favorables. Elle s'appuie sur son plaidoyer « 130 millions d'euros pour garantir une protection et un accompagnement de qualité aux personnes protégées », qui détaille les

LES NOUVEAUX OUTILS

GUIDE D'ANIMATION TERRITORIALE
Mener et coordonner les actions parlementaires de l'Inter fédération



Fiche 1 : Solliciter un rendez-vous



Fiche 4 : Compléter ses actions institutionnelles par des relations presse



PLAIDOYER

pour la sauvegarde de la protection juridique des majeurs



gains socio-économiques des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et les propositions de l'interfédération.

La force de ces trois réseaux réside dans son maillage territorial. C'est pourquoi l'interfédération a souhaité capitaliser sur cet atout pour compléter cette stratégie d'influence en partant du terrain et des associations, qui fondent sa légitimité. Pour ce faire, elle a élaboré un guide d'animation qui propose à chaque acteur de terrain les clés pour solliciter les parlementaires investis sur le sujet de la PJM, coordonner et suivre leurs actions. Document opérationnel, il complète les fiches « influence territoriale » précédemment transmises en insistant sur les outils pertinents et la méthode à respecter pour réussir une action d'influence sur le plan local.

Dans ce guide d'animation territoriale, des conseils pratiques pour :

- > Solliciter un rendez-vous auprès d'un député
- > Préparer son rendez-vous grâce à un conducteur type
- > Des bonnes pratiques avant, pendant et après son rendez-vous
- > Des conseils pour compléter sa stratégie d'influence locale par des relations presse

>>> La nouvelle commission ad'hoc « Statut collectif et Attractivités »

La crise sanitaire a mis en évidence l'obsolescence des deux conventions collectives (51 et 66) appliquées par les services PJM et la nécessité de revaloriser les statuts des professionnels et d'œuvrer à l'attractivité de notre secteur d'activité.

Si la négociation du statut conventionnel relève des organisations patronales de la branche que sont Nexem, la Fehap, la Croix rouge et Uni-cancer, regroupées au sein d'AXESS, la FNAT a souhaité s'investir en apportant sa contribution à ce nouveau cadre que serait une Convention Collective Unique Etendue, tout en apportant à ses adhérents des solutions alternatives de revalorisation.

C'est pourquoi, la FNAT a créé une Commission ad-hoc intitulée « Statut collectif et attractivités », animée par Gérard Caillol, membre du bureau, référent territorial FNAT en région Sud Paca et responsable de la commission communication FNAT.



XII - LISTE DES ADHÉRENTS À LA FNAT

> AUVERGNE RHÔNE ALPES

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'AIN (ATMP01)
274, Rue San Severo
01000 BOURG EN BRESSE

Association Croix Marine
15, rue Charles Rispal
BP 821
03008 MOULINS Cedex

Association Tutélaire du Cantal (A.T.15)
2 rue du Président Delzons - Passage de la Barbantelle
15000 AURILLAC

ATIMA
25 rue Colonel Tanant
38000 GRENOBLE

Association Sainte Agnes
12 Rue des Pies
38360 SASSENAGE

Association Alpes Administration (ASAT)
5-7 rue du Tour de l'Eau
38400 SAINT MARTIN D'HERES

UNA ISERE Sce Mandataire Judiciaire à la Portection des Majeurs (UDASSAD)
CS 20046 - 38242 Meylan Cedex
38436 ECHIROLLES

Association Tutélaire Nord-Auvergne (ATNA)
2, rue du ressort
63000 CLERMONT FERRAND

Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S Sce MJPM
1 Rue Saint Vincent - CS 50478
63000 CLERMONT FERRAND cdx 1

Croix Marine d'Auvergne
15 bis avenue Pasteur Résidence Saint-Patrick
63400 CHAMALIERES Cedex

GRIM 69
317 rue Garibaldi CS 30710
69367 LYON cedex 07

ASSTRA
1 rue Gabriel Ladevèze
69140 RILLIEUX LE PAPE

ATMP de Savoie (ATMP 73)
44 rue Charles Montreuil
73000 CHAMBERY

> BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Sauvegarde 71 Service DPF
Centre d'affaire Jean Richard 1
avenue de Verdun Bat LB1
71100 CHALON SUR SAONE

ASSOCIATION COALLIA
23 Rue des Sœurs Lacoq
89300 JOIGNY

Association Le Pont
80 rue de Lyon
71000 MACON

ATMP 25
Hôtel tertiaire
10 avenue Léon Blum
25200 MONTBELIARD

Mutualité Française Bourguignonne
2 rue des Aiguisons – BP 10051
21802 QUETIGNY Cedex

FOL de la Nièvre (FOL 58)
7 rue commandant Rivière
58000 NEVERS

Sauvegarde 58
48 av. Colbert BP828
58008 NEVERS

> BRETAGNE

APASE
33 rue des Landelles
35510 CESSON SEVIGNÉ

Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de protection (ACAP)
35 rue Abbé Garnier
22000 St BRIEUC

ELIANCE
6 avenue du Général Borgnis
Desbordes - CS 40335
56018 VANNES

APM 22
18 rue Parmentier – CS 74601
22046 St BRIEUC

> CENTRE VAL DE LOIRE

Association Tutélaire du Cher A.T.C. 18
39 Allée Evariste Galois
18000 BOURGES

Association Tutélaire Région Drouaise [ATRD]
1 rue de Vernouillet BP 30009
28101 DREUX

Association Pour Adultes Handicapés (APAJH 45)
51 rue de Châteaudun
45130 MEUNG SUR LOIRE

MSA Service Tutelle 36
33 rue de Mousseaux
36000 CHATEAUROUX

CROIX-MARINE DU CHER
6 rue Voltaire CS 90701
18037 BOURGES CEDEX

Association Tutélaire de la Région Centre Ouest (A.T.R.C 37)
13 rue Carnot - B.P. 98
37160 DESCARTES

ATIL 37
8 Allée du Commandant Mouchotte
37100 TOURS

ADSEA 28

9 Boulevard Clemenceau
28000 CHARTRES

> **CORSE**

A.T.H.I.C

25 Bis rue Luce de
Casabianca
20200 BASTIA

> **D.R.O.M.**

**Comité de Protection Tutélaire
Croix Marine**

35 route des premiers français
97460 SAINT PAUL

OVE-CARAÏBES

10, Avenue des Caraïbes
97200 FORT DE FRANCE

ADAFAE

Avenue Salvador Allende
Cité Dillon
97200 FORT DE FRANCE

Croix Rouge Service Tutelles

145 rue Archambaud CS 10052
97851 SAINT-PIERRE

Association Tutélaire de Guyane (A.T.G)

43 Bis et 45 rue Vermont Polycarpe
CS 10455 97331 CAYENNE

ALEFPA

Antillopôle Bâtiment 8 / Lot 814
97139 LES ABYMES

> **GRAND EST**

**Association Tutélaire de la Meuse
(A.T.M.)**

18 Avenue Gambetta BP 60225
55005 BAR LE DUC

**Association Tutélaire des Inadaptés
de Moselle (ATI57)**

30-32 rue Lothaire
BP70686
57011 METZ CEDEX 1

**Association Vosgienne pour la
Sauvegarde de l'Enfance et de
l'Adolescence (AVSEA)**

3 Allée des Noisetiers B.P. 21095
88052 EPINAL Cdx 2

**Union Territoriale Mutualiste
Lorraine (UTML)**

7 rue Lyautey CS 40020
54002 NANCY

**Association des soins infirmiers
et ménagers de l'agglomération
Troyenne (ASIMAT-MJPM)**

4 Place Maréchal Foch
10000 TROYES

**Association pour la protection des
majeurs (APROMA)**

173 rue des Romains CS 52074
68059 MULHOUSE

**Association pour l'accompa-
gnement et le maintien à domicile
(APAMAD)**

75 Allée Gluck BP 2147
68060 MULHOUSE

**Association Mandataire Judiciaire
Aube & Marne (AT 10-51)**

Siège Social et Secteur Aube
192 rue de Preize CS32041
10000 TROYES

TANDEM

89 Route des Romains
67200 STRASBOURG

**Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS 51)**

9 Rue Carnot
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

ACTIVE 57

2 rue Thomas EDISON
57070 METZ

AEIM 54

4, Allée de l'Alzette – BP 70107
54503 VANDOEUVRE -LÈS- NANCY

**Association Route Nouvelle Alsace
(RNA)**

6 rue des Bouleaux
67100 STRASBOURG

> **HAUTS DE FRANCE**

**Association Tutélaire de l'Oise
(A.P.S.J.O)**

46, rue Général de Gaulle
60180 NOGENT SUR OISE

**Service Tutélaire et de Protection
(S.T.P-ASRL)**

541 Avenue de la Morinie - BP05
62232 ANNEZIN

**Association Aujourd'hui et Demain
(AED)**

28, route de Montaigu
02820 SAINT-ERME

ADSEA 02

2 bis Avenue Gambetta
02000 LAON

**Société des Intérêts Populaire
(SIP)**

71 Bld Molière BP 40117
59602 MAUBEUGE Cedex

**Association Tutélaire de l'Aisne
(ATA 02)**

6, rue Lucien Quittelier
02300 CHAUNY

> **ILE DE FRANCE**

ADIAM Tutelles

42 rue Pelletier
75009 PARIS

**Fondation CASIP COJASOR
Sce Tutelles (CASIP COJASOR)**

8 rue Maillard
75011 PARIS

**Association Tutélaire de la
Fédération Protestante des Œuvres
(A.T.F.P.O.)**

40 rue de la Plaine
75020 PARIS

ATIVO 95

12 rue des chauffours
CS 80016
95095 CERGY-PONTOISE

Association de Protection Juridique

Autonomie APJA
20 rue Lantiez
75017 PARIS

Association l'Œuvre Falret

17 rue des Fillettes
75018 PARIS

G.A.G. du XIX

12, rue des Lilas
75019 PARIS

ATSM 77

7B, rue Pierre Brun
77000 MELUN

Tutelia

13 rue de l'aluminium- CS 90840
 77541 SAVIGNY LE TEMPLE

Axe Majeur- ATM

10 rue Costes et Bellonte
 78200 MANTES-LA-JOLIE

Sauvegarde 93

20 rue Galliéni
 93000 BOBIGNY

A.P.A.J.H 95

Service MJPM-APAJH du Val d'Oise
 Site Les Oliviers Route de Noisy
 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Association Tutélaire de l'Essonne (ATE)

7 place Copernic
 91080 EVRY - COURCOURONNES

La SOURCE 91

4 rue Henri Barbusse
 91290 APARJON

Association Juridique Protection et Conseil (AJPC)

Parc Gutenberg
 Voie la Cardon bât A-3
 91120 PALAISEAU

Association Tutélaire des Yvelines (ATY)

112 -114 Avenue du G^{al} Leclerc
 78220 VIROFLAY

Association Tutélaire du Val de Marne (ATVM)

3 Avenue Faidherbe
 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt (ATBB)

35 rue Paul Bert
 92000 BOULOGNE BILLANCOURT

> **NORMANDIE**

Centre Maurice Begouen Demeaux (CMBD)

9, rue Franklin - BP 1057
 76600 LE HAVRE

Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (L'AHAPS)

4 rue Louise Michel
 76210 BOLBEC

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Eure (A.T.M.P.E)

3 Rue Jean Brault B.P. 20
 27420 SERQUIGNY

ADAEA 27

20 rue Victor Hugo
 27000 EVREUX

MSA Tutelles 27

32 rue Georges Politzer
 27000 EVREUX

ACSEA

61 Rue de Port en Bessin
 14400 BAYEUX

A.T.D.E

1, rue Concorde
 La Garenne de Melleville
 61008 ALENÇON CEDEX

> **NOUVELLE AQUITAINE**

Association Œuvres Girondines de Protection de l'Enfance (A.O.G.P.E)

4 allée René Cassagne BP 130
 33305 LORMONT CEDEX

ATI 86

1, rue de la Goëlette
 86280 SAINT-BENOIT

Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque (S.E.A.P.B)

7 avenue de Masure
 64100 BAYONNE

Accompagnement et Protection Tutélaire pour l'Intégration de Majeurs (A.P.T.I.M)

7 Impasse François Villon
 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Association Mutualité Sociale Agricole (M.S.A. Tutelles)

9 Rue Maleville
 24012 PERIGUEUX

MSA Service Limousin

13 rue Fernand Alibert
 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Service d'Aide aux Familles en Difficultés (SAFED)

8 Place Francheville
 24000 PERIGUEUX

Mission de Soutien, d'Accompagnement et d'Ingénierie Sociale (MSAIS)

1 Bd Vladimir - CS 50002
 17112 SAINTES

Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés (ADTMP)

42 Avenue Vignancour
 64000 PAU

Association Tutélaire Patronnage des Enfants en Charente (A.T.P.E.C.)

2 rue Fontgrave CS 52217
 16022 ANGOULEME

Association Départementale pour le Protection des Personnes (A.D.E.I A.D.P.P.)

8, boulevard du Commandant Charcot BP 107
 17443 AYTRE

Association Tutélaire de la Région Centre Ouest (A.T.R.C 86)

32 rue Hilaire Gilbert BP 10833
 86108 CHATELLERAULT

APAJH 86

25 rue Saint Nicolas
 86440 MIGNE-AUXANCES

Office social PEP 19

(A.C.A.S.M.) Croix Marine
 1D, avenue Winston Churchill
 BP 520
 19015 TULLE

ATINA - Association Territoire & Intégration (ATINA)

Bureaux du lac II
 Rue Robert Caumont Bâtiment O
 33049 BORDEAUX

APAJH 33

303 Boulevard Wilson
 33200 BORDEAUX

Aide et Protection Tutélaire d'Aunis et Saintonge (APAJH 17 APT'AS)

Rue Anita Conti - CS 20217
 17011 LA ROCHELLE CEDEX 1

ATI 79

8 rue Alsace Lorraine
 79028 NIORT

MSA Service Limousin

13 rue Fernand Alibert
 19100 BRIVE LA GAILLARDE

SOLINCITE

Cante Lauzette
47350 ESCASSEFORT

**Association Limousine de
Sauvegarde de l'enfant à l'adulte
(ALSEA)**

3, allée Van Dyck
87000 LIMOGES

AL PRADO

7 rue Raymond Manaud - CS 9001
33524 BRUGES Cedex

> OCCITANIE

**Association de Protection juridique
et d'accompagnement social des
majeurs (APAM)**

9, rue Bourrierie BP 84
11304 LIMOUX

**Association Tutélaire de Gestion
(A.T.G.)**

13, avenue Feuchères
30000 NIMES

Groupe VIVADOM

31 Rue de la République
30160 BESSEGES

**Union Départementale des
Associations de Retraités du Gard
(U.D.A.R.G.)**

2 bis rue Pélico BP 52
30140 ANDUZE

Geranto Sud Tutelles

834 Avenue du Mas d'Argelliers
34070 MONTPELLIER

AT 66

460 rue Louis Mouillard CS 30008
66028 PERPIGNAN cedex

APAJH DE L'ARIEGE (APAJH 09)

21 chemin de Berdoulet- CS 30117
09003 FOIX

**Association Tutélaire Aveyron
Lozère (ATAL)**

Villa Hermès 2 Rue d'Athènes
Bourran B.P.73542
12035 RODEZ Cedex 9

**Union des Mutelles Millavoises
(UMM)**

12, rue Droite BP 255
12102 MILLAU Cedex

**Association Lotoise d'Initiative
Sociale et Educatrice (A.L.I.S.E.)**

551, rue Wilson
46000 CAHORS

APAJH 81

46 rue Séré de Rivières - CS 31340
81000 ALBI Cedex 09

**Association Nationale de Recherche
et d'Action Solidaire (A.N.R.A.S)**

PROTECTION DES MAJEURS
C.S.43190
31131 BALMA Cedex

**Association Resilience Occitanie
(RESO)**

13 rue André Villet
31432 TOULOUSE

CCAS de Toulouse (CCAS 31)

2 Bis rue de Belfort
31004 TOULOUSE Cedex 6

> PAYS DE LA LOIRE

CRIFO

6 impasse Augustin Fresnel
Bât.Marie Curie CS 70076
44800 SAINT HERBLAIN

CONFLUENCE SOCIALE

32 Bd Vincent Gâche CS 66537
44265 NANTES Cedex 02

**Association Tutélaire Hélianthe
(A.T.H)**

42 rue Normandie Niemen
CS 55833
72058 LE MANS Cedex 2

L'ADAPEI-ARIA DE VENDEE

zac les Petites Bazinières
Impasse Faraday CS 30008
85036 LA ROCHE SUR YON

ATADEM

19 Avenue du Moulin Marcille
49130 LES PONTS DE CÉ

CITE JUSTICE CITOYEN (CJC)

12 rue Max Richard
49 010 ANGERS

ATMP 53

Parc Technopole rue Albert Einstein
CS 73023 CHANGÉ

ATIMP 44

5 rue de Saint Nazaire
44800 SAINT HERBLAIN

AREAMS

BP 204
85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX

> PROVENCE - ALPES CÔTE
D'AZUR

**Association apajh des Alpes de
Haute Provence (APAJH 04)**

1 B Avenue du Parc
04160 CHÂTEAU-ARNOUX

ATAHP 04

Rue Paul Cézanne
04600 SAINT AUBAN

**Association Tutélaire des Personnes
Protégées des Alpes Méridionales
(A.T.I.A.M)**

8, avenue Walkanaer
06105 NICE Cedex 02

**Association Tutélaire
de protection (ATP 13)**

14 cours St Joseph
13001 MARSEILLE

**Société d'Hygiène Mentale
du Sud-Est (S.H.M)**

12, rue de Lorraine
13417 MARSEILLE Cedex 02

Association ASSIM

47 Boulevard René Cassin
CS 83032
6201 NICE Cedex 3

**Mouvement Associatif pour
l'Evolution et la Valorisation des
Adultes sous Tutelle (M.A.E.V.A.T.)**

64 chemin des Jacomettes
84380 MAZAN

APOGE

21 Boulevard François Suarez
06340 LA TRINITE

Crédits photos : FNAT / chris-montgomery / Dan Darius /
Freepik : lcd2020 / pch.vector / pikisuperstar / rawpixel / yeven_popov / bukeicon
Flaticon : Eucalyp / Nikita Golubev / Stickers
Création et design graphique : Hélène Tellier - www.com1id.fr
Impression : Imprimerie Gantier
Tous droits réservés © FNAT